BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3977 du Mardi 23 Juin 2020 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

COVID-19

Un allégement des mesures de confinement, mais la pandémie est toujours là

(P.3)

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA MUSIQUE

Sous le signe du recueillement et de l'introspection

La COVID-19 a empêché les artistes de faire la fête (P.12)

La Semaine Africaine remercie la Société Bolloré et l'Association Agir pour le Bien-être qui l'ont dotée en matériels de protection contre le Coronavirus.

MINISTERE DES FINANCES

Les services de l'administration fiscale sommés de renflouer les caisses de l'Etat

(P.6)

RÉFLEXION

Les provinces ecclésiastiques : quels défis pastoraux?

(P.9)

DECONFINEMENT

Les acteurs des sports collectifs dans la salle d'attente

(P.14)

Editorial

Justice pour ou contre Kamerhe?

ANNONCE

REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET EAU ELECTRICITE ET DEVELOPPEMENT URBAIN
(PEEDU)
Cofinancement Congo/Banque Mondiale
BP 2099 BRAZZAVILLE. Tél.: [00 242] 556 87 87 Fax: [00 242] 281 59 07

RESUME EXECUTIF DU PLAN SUCCINCT DE REINSTALLATION (PSR) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION POSTES DE TRANSFORMATION ET DES LIAISONS DES 20 POSTES A BRAZZAVILLE

Tableau de données de base du PSR des travaux de construction des postes de transformation électrique dans la ville de Brazzaville

N°	Sujet	Données
1	Localisation du projet	**République du Congo** **Le projet va intervenir au niveau de neuf (09) communes de la ville de Brazzaville qui sont : Makélékélé, Bacongo, Djiri, Poto-Poto, Moungali, Talangai, Mfilou, Madibou, Ouenzé. Les 20 postes à construire sont répartis au niveau de ces neuf communes. Les sites sont des terrains privés acquis par la SNE et des terrains publics qui ont fait l'objet d'accord ou d'autorisation d'implantation des postes entre la SNE et les services concernés.**
2	Département /Ville/Communes	**Brazzaville / 9 Arrondissements**
3	Construction de vingt (20) postes de transformation électrique et lignes souterraines BT	**20 postes de transformation électrique**
4	Type de travaux	**Construction de 20 postes de transformation électriques**
5	Date Butoir	**10 novembre 2019**
06	Budget total du PSR (Compensations et mise en œuvre PSR)	**8 698 500 FCFA**
07	Budget des compensations	**5 698 500 FCFA**
08	Nombre de ménages affectés par le projet	**00**
09	Nombre des personnes affectées sur les travaux des liaisons	**12 PAP au Château d'eau, Arrondissement 1, Makélékélé, dont 6 femmes et 6 hommes** **5 PAP à la Tsiémé et Ebina Arrondissement 5, Ouenzé, dont 2 femmes et 3 hommes** **1 PAP à la Base GPC, Arrondissement 7, Mfilou, dont 1 femme et pas d'hommes** **3 PAP à Ngoko, 17 PAP à Mayanga et 17 PAP à Moussosso, soit un total de 36 PAP dans l'Arrondissement 8, Madibou dont 16 femmes et 20 hommes** **4 PAP à Massengo, Arrondissement 9, Djiri, dont 2 femmes et 2 hommes**
10	Nombre total des PAP	**58**
11	Nombre de ménages féminins affectés	**01**
12	Nombre de ménages vulnérables	**00**
13	• Une portion de terrains nus vendus à la SNE par des particuliers	**09 (déjà indemnisés par la SNE)**
	• une structure semi fixe (Container, kiosques et une source de revenu):	**00**
	• Nombre de terrains nus publics cédés à la SNE:	**07**

Localisées à Brazzaville et Pointe-Noire, les activités du PEEDU visent à améliorer l'accès des populations des zones d'intervention du projet aux services sociaux de base. Le principe pour la sélection des activités repose sur la nécessité de concentrer les activités du projet sur les quartiers pauvres de Brazzaville et de Pointe-Noire, évitant ainsi le saupoudrage.

Le PEEDU a une durée de cinq (5) ans à compter de la mise en vigueur de son cofinancement (le 27 octobre 2010). La date initiale de clôture était prévue le 31 décembre 2015. En raison de la mise en œuvre du financement additionnel, le projet va connaître une rallonge de cinq ans.

Le PEEDU s'articule autour de Trois composantes:

- Composante «infrastructures urbaines»: - Composante «appui au secteur» de l'eau: - Composante «Réforme du secteur Electricité, amélioration du système de gestion commerciale et du réseau de distribution.

La mise en œuvre de la composante relative aux travaux d'amélioration du système de gestion commerciale et du réseau de distribution notamment la construction des 30 postes de transformation d'électricité à Brazzaville a nécessité la préparation d'un instrument de réinstallation conformément à la PO 4.12 déclenchée lors de la préparation du projet.

Ainsi, pour se conformer à la législation et à la réglementation de la République du Congo en matière de retrait de terre et aux procédures de la BM un Plan Succinct de Réinstallation (PSR) est préparé dans le cadre de la mise en œuvre de ce sous projet. Ce Plan Succinct de Réinstallation se justifie par le fait qu'il nombre de personnes affectées par le projet (PAP) ne dépasse pas 200.

Les objectifs du présent Plan Succinct de Réinstallation (PSR) sont de: (i) minimiser, dans la mesure du possible, la réinstallation involontaire et l'acquisition de terres et la réalisation des travaux de tranchées pour la mise en place des liaisons BT, en examinant toutes les alternatives viables dès la conception du projet; (ii) s'assurer que les personnes affectées par le projet (PAP) sont consultées effectivement en toute liberté et dans la plus grande transparence et ont l'opportunité de participer à toutes les étapes majeures du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation involontaire et de compensation; (iii) s'assurer que les indemnisations, s'il y a lieu, sont déterminées de manière participative avec les PAP en rapport avec les impacts sociaux subis, afin de s'assurer qu'aucune d'entre elles ne soit pénalisée; (iv) s'assurer que les personnes affectées y compris les personnes vulnérables soient assistées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie, ou du moins de les rétablir en termes réels à leur niveau d'avant le déplacement ou à celui d'avant la mise en œuvre du projet, selon le cas le plus avantageux pour elles ; et (v) s'assurer que les activités de réinstallation involontaire et de compensation soient conçues et exécutées en tant que programme de développement durable, fournissant suffisamment de ressources d'investissement pour que les personnes affectées par le projet aient l'opportunité d'en partager les bénéfices. Il est important de préciser qu'aucun travail ne commencera avant que toute compensation/indemnisation soit payé, et réinstallations complétées.

Conformément à la Politique Opérationnelle (PO) 4.12 de la Banque mondiale, les déplacements de populations ont été minimisés dans le choix des sites des postes de transformation électrique. Les cas inévitables font l'objet du présent PSR et concerne les biens qui seront impactés par les travaux de construction des postes de transformation électrique.

Le bilan des impacts établi à l'issue des investigations et recensement effectués s'établit comme suit: 09 ménages ont vendu une portion de terrain à la SNE et 11 personnes morales (institutions publiques et privées) ont cédé des portions de terrains nus pour la construction de postes de transformation électrique. Les neuf (09) chefs de ménage concernés par les acquisitions de terrains ont déjà été indemnisés par la SNE dans le cadre d'une procédure négociée et les 11 personnes morales ont donné leur accord à la SNE pour la cession des sites pour les travaux de génie civil des postes a construction des postes ; .et 58 personnes affectées par le projet (PAP) pour la construction des liaisons souterraines Un rapport d'audit qui décrit et documente le processus de vente des portions de terrain a été préparé à cet effet par le PEEDU. Ce rapport est annexé au présent PSR. De même pour la révision du présent PSR, un rapport de screening a été préparé.

Après acquisition des sites par la SNE, trois (03) chefs de ménages ont en accord avec la SNE réoccupé les sites pour faire des cultures pour les deux et installer une place d'affaires pour une des PAP; dans le but de mettre en valeur jusqu'au jour où la SNE en aurait besoin. Sous ce rapport, les risques de pertes de récolte ou de revenus seront évités en informant trois (03) mois à l'avance les occupants pour qu'ils libèrent les sites.

Pour clarifier et certifier le statut des sites qui ont été cédés par les institutions publiques ou privées, la SNE s'engage à finaliser le processus d'établissement et de transmission des actes de vente ou de cession des terrains auprès des institutions concernées.

Le bilan des impacts établi à l'issue des investigations et recensements effectués se présente comme suit: 20 PAP affectées dont neuf (09) ménages affectés et onze (11) personnes morales publiques (écoles, centres de santé, gendarmeries etc.) au niveau des sites des travaux de construction des postes de transformation. Les pertes qui sont notées pour ces 20 PAP s'établissent comme suit:

(i) 09 pertes partielles de parcelles nues à usage d'habitation de 25 m² chacune appartenant à des ménages;
(ii) 11 pertes partielles de terrain nues dans le domaine de l'Etat soit 25 m2 dans des emprises publiques.
(iii) 58 pertes d'activités temporaires.

Sur le plan juridique les opérations de retrait de terre au Congo sont organisées par la loi n° 11- 2004 portant procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et dispose les terrains nus, aménagés, bâtis, cultivés ou plantés, nécessaires à la réalisation de tous travaux publics et tous autres travaux d'ouvrages d'intérêt public pouvant faire l'objet d'une expropriation. La procédure d'expropriation se fait en deux moments. Il y a la phase administrative et la phase judiciaire.

En matière de compensation, les barèmes fixés par l'Etat sur la base de la délibération n° 18/85 du 25 mars 1985 portant augmentation de la valeur de la cession domaniale au territoire communal sont pratiqués. Ce barème est actualisé en fonction du prix du foncier sur le marché.

L'analyse comparée de la législation congolaise applicable en cas d'expropriation et de compensation afférente à la Politique de la Banque mondiale en l'occurrence la PO 4.12 met en exergue aussi bien des convergences que des divergences. En termes de points de convergence on peut relever: paiement de l'indemnité; calcul de l'indemnité; la date limite d'éligibilité est le (6 décembre 2017); la réhabilitation économique; les alternatives de compensation. Les points où la loi nationale est complète: considération des propriétaires coutumiers des terres, la gestion des plaintes la consultation (la participation est plus large dans les textes de l'OP.4.12).

Quant aux points de divergence, ils sont très nombreux et concernent: les personnes éligibles à une compensation; les déplacements et les occupants irréguliers qui ne sont pas pris en charge par le droit national; l'assistance à la réinstallation n'est pas prise en charge par la législation nationale; les groupes vulnérables qui ne constituent pas une priorité dans la prise en charge des PAP; les procédures de suivi et d'évaluation.

Il apparaît que ces aspects non pris en compte dans la législation nationale ne sont pas en contradiction avec les directives de l'OP 4.12; ils relèvent plutôt d'une insuffisance dans la législation nationale. Par conséquent rien n'empêche l'application des directives de la PO 4.12 par les pouvoirs publics congolais au nom du principe de compatibilité. Pour ce qui est de la Banque mondiale, là où il y a une divergence entre l'OP 4.12 et la législation congolaise, c'est l'OP 4.12 qui aura prévalence et ses principes qui seront appliqués.

Pour procéder à l'élaboration de ce présent Plan Succinct de Réinstallation (PSR), il a été adopté une démarche méthodologique basée sur plusieurs approches complémentaires avec un accent particulier mis sur l'information des parties prenantes et la consultation des populations susceptibles d'être affectées par les activités du projet. Ainsi, successivement on a procédé: (i) à la revue documentaire (ii) à une rencontre d'information avec les municipalités sur les modalités d'organisation des réunions publiques et les acteurs à convier lors des rencontres); (iii) à une visite de terrain avec la SNE (reconnaissance et caractérisation des sites des 20 postes à construire, (iv) consultations publiques avec les autorités locales et les PAP ou leurs représentants; (v) des enquêtes socio-économiques sur tous les sites de construction des postes de transformation électriques dans l'objectif de recenser les personnes et les biens affectés et de déterminer les profils socioéconomiques des PAP pour servir de base de calcul des compensations y afférentes et de suivi de la restauration des activités socio-économiques.

Les méthodes d'évaluation des biens et impenses affectés par le projet ont été fondées sur les coûts des divers actifs sur le marché. Pour les étales c'est le coût du démantèlement et de la reconstruction des installations prenant en compte la main d'œuvre sur le marché local. Pour les arbres c'est la valeur de l'arbre selon le barème actualisé et le coût de replanting. Le foncier a été évalué sur la base du mètre carré sur le marché, les revenus sur la base des enquêtes socioéconomiques avec les PAP. Les compensations et les aides à la réinstallation prennent en compte le type de bien affecté et le statut de vulnérabilité des personnes affectées.

La procédure de règlement des litiges constitue un élément important du dispositif de protection des PAP et de restauration de leurs moyens d'existence. Le PEEDU a mis en place trois (03) niveaux de résolution à l'amiable qui sont: Niveau I qui est composé de responsables de quartiers (chef de quartier, notables, représentants des PAP); niveau II le comité local de gestion des plaintes (autorité locale, société civile, représentant des PAP, Entreprise); le niveau III l'unité de coordination du PEEDU, représentant des PAP. Ainsi, toutes les personnes affectées qui estiment que les dispositions prévues par le PSR ne sont pas respectées (ou qui s'estiment lésées par le PSR ou par son exécution ou les activités du projet de façon générale), peuvent adresser une plainte au niveau des responsables du quartier abritant le projet ou du comité de gestion des Plaintes, chez qui un cahier pour l'enregistrement des plaintes éventuelles sera déposé au moment du dépôt du PSR final et sa diffusion. La procédure de règlement recommandée par le présent PSR privilégie le mode de résolution à l'amiable des conflits qui pourraient naître de la mise en œuvre des travaux et du PSR. Le recours aux cours et tribunaux est ouvert à toutes les PAP qui le souhaitent pour la résolution des litiges.

Au niveau de la CCP du PEEDU, on note la présence de l'Expert en Sauvegardes sociales, qui a déjà une expérience sociale dans le cadre des projets antérieurs du PEEDU et qui devra être davantage renforcé en capacités pour la supervision du PSR. Les Experts préposés par la SNE pour accompagner la mise en œuvre et le suivi du PSR, devront être renforcés en capacité de gestion environnementale et sociale, notamment sur la maîtrise des procédures nationales et celles de la Banque mondiale (PO 4.12) et dans le suivi du PSR.

Au niveau local, le renforcement de capacités concernera principalement la Direction des Affaires Foncières, le Mécanisme de Gestion des Plaintes mis en place par le CCP du PEEDU, les services techniques de la SNE, les services techniques municipaux, les élus locaux sur les procédures et exigences de la Banque mondiale en la matière (PO 4.12) sur la tenue du registre de plaintes et dans la mise en œuvre du PSR et d'accompagnement des PAP.

Des consultations publiques, les enquêtes socioéconomiques et les recensements ont été menées du 27 novembre au 5 décembre 2017 à travers les neuf (09) arrondissements concernés par les travaux de construction de postes électriques de la ville de Brazzaville. Les consultations ont regroupé les autorités locales, la société civile, les populations locales des quartiers concernés par les travaux, les PAP. Les participants aux différentes rencontres organisées dans les communes se réjouissent de la démarche du gouvernement congolais et de la Banque mondiale d'initier des rencontres similaires afin de s'assurer de la bonne conduite du processus d'acquisition des sites devant abriter les postes de transformation. Ces rencontres présentent, selon les participants aux réunions de consultations, l'avantage de faire le point sur la situation foncière dans les différentes communes, est de connaître les personnes les plus habilitées à jouer le rôle de médiation en cas de besoin. Ils ont d'emblée confié que ce projet ne devrait pas être confronté à des difficultés majeures dans la mesure où la superficie nécessaire pour la construction des postes de transformation électrique est faible comparée à la superficie standard des maisons qui fait généralement 400 m².

Une deuxième série de consultations a été engagée dans le cadre de la réactualisation du présent PSR, en prenant en compte le volet de la construction des liaisons souterraines pour assurer la connexion des postes. De même un inventaire des biens affectés a été réalisé sur les liaisons. Cela a permis de modifier le budget du PSR.

Le budget global du Plan Succinct de Réinstallation (PSR) est évalué à 8 698 500 FCFA. Ce montant constitue la totalité de paiement des compensations et indemnisations et aussi pour soutenir toutes les actions de mise en œuvre du présent PSR. Il s'agit des actions de communications et de sensibilisation.

Maurice BOUESSO, Coordonnateur du PEEDU.

COVID-19

Un allégement des mesures de confinement, mais la pandémie est toujours là

Après la prorogation de l'état d'urgence sanitaire par les deux chambres du Parlement, le 19 juin dernier, le Premier ministre Clément Mouamba a dévoilé le 20 juin, le deuxième palier du déconfinement progressif édicté par l'évolution de la pandémie et ses conséquences économiques et sociales.

Clément Mouamba

C'est un assouplissement de quelques mesures prises depuis la déclaration du premier cas de COVID-19 dans le pays le 14 mars 2020, que le Gouvernement vient de décider.

Le Premier ministre a commencé par donner l'évolution de la pandémie depuis la dernière revue faite le 17 juin dernier par la coordination nationale de riposte contre le COVID-19: 1013 cas.

Clément Mouamba a estimé que le Congo est relativement bien pourvu pour assurer un niveau de dépistage compatible avec l'évolution de la pandémie qui a déjà causé 28 décès.

Alors que la capacité litière nationale est de 624 lits, le Congo comptait à la date du 19 juin, 529 patients qui sont pris en charge dans les différents sites. Le nombre des guéris, quant à lui, est passé à 456.

Clément Mouamba a, en outre, expliqué que le Congo a obtenu, dans le cadre de la riposte nationale, des résultats encourageants, appréciés, selon lui, par les experts.

Il a néanmoins reconnu que la pandémie est encore là. *«Le Gouvernement poursuivra donc, sans relâche, ses efforts pour la combattre»*, a indiqué Clément Mouamba.

Compte tenu de la persistance de la pandémie, l'état d'urgence sanitaire a été prorogé pour une nouvelle période de vingt jours, à compter du 20 juin 2020.

Le Premier ministre a reconnu que le COVID-19 a déjà fait payer un lourd tribut *«à l'économie nationale et à notre société, notamment une forte récession économique avec un taux de croissance négatif compris entre 10% et 7%; une forte augmentation du chômage, par la suppression d'emplois dans le secteur formel; une forte contraction du commerce extérieur, tant en exportations qu'en importations; une dégradation importante des finances publiques»*.

Comme le secteur formel, celui de l'informel a été aussi lourdement précarisé par la pandémie et par le confinement. Raison pour laquelle, le Gouvernement a décidé de soutenir, dans le cadre du budget 2020, non seulement ces deux secteurs, mais également les ménages en grande précarité et les personnes vulnérables dont celles vivant seules ou avec handicap.

Le Fonds national de solidarité, créé à cet effet, sous forme d'un compte spécial au trésor, *«bénéficie d'une inscription de 100 milliards, sur lesquels 50 milliards sont immédiatement mobilisables. Cette somme est répartie comme suit: 40 milliards pour le soutien aux entreprises et 10 milliards de transferts monétaires au bénéfice des ménages»,* a précisé Clément Mouamba.

Il a annoncé par ailleurs le déconfinement progressif de la localité de Tchiminzi, dans la sous-préfecture de Tchamba-Nzassi, dans le département de Pointe-Noire. Toutes ces réouvertures et reprises se feront et se déroulement, a-t-il dit, dans le strict respect des mesures de prévention d'hygiène, des mesures barrières, de distanciation physique et le port obligatoire du masque.

Demeurent en vigueur: la fermeture de toutes les frontières, sauf pour les navires, les vols cargos et autres transports de marchandises vers le Congo ou au départ du pays; la quarantaine et le test virologique (RT-PCR) obligatoire pour les passagers entrant sur le territoire national; le régime de fonctionnement actuel des marchés domaniaux; la fermeture, à l'exception des classes d'examen, des crèches, des établissements préscolaires, scolaires, des centres d'alphabétisation, des collèges, des lycées et des universités, publics et privés; la fermeture des résidences universitaires et des internats; la fermeture des bars dancings, boîtes de nuit et autres établissements clos de danse; l'interdiction des rencontres des sports collectifs et des spectacles; la limitation à 50 personnes maximum, participant à toute activité collective, à condition de respecter strictement toutes les mesures barrières; la célébration, dans l'intimité, de tous les événements familiaux, dans le respect de toutes les mesures de prévention; l'exercice des contrôles sanitaires et des contrôles de la Force publique à l'entrée et à la sortie de toutes les sorties; les mesures régissant le transport urbain.

Toutefois, *«le Gouvernement rétablira le confinement dans une localité ou sur l'ensemble du territoire national, s'il était constaté une flambée de l'épidémie dans une ville ou dans plusieurs localités du pays en même temps»*, a indiqué Clément Mouamba, tout en mettant en garde la population: *«La pandémie est encore là. Ce n'est pas le moment de baisser la garde…A l'unisson, agissons et tenons-nous donc debouts pour évincer le coronavirus du Congo»*.

Cyr Armel YABBAT-NGO

PARLEMENT

L'état d'urgence sanitaire prorogé pour la quatrième fois

Face à la progression de la pandémie du COVID-19, les deux chambres du Parlement ont procédé le 19 juin dernier à la prorogation, pour la quatrième fois, de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, pour une période de vingt jours supplémentaires, conformément à la Constitution.

Palais du parlement

Cette prorogation intervient après avis du Comité des experts et au terme de l'évolution des mesures prises par le Gouvernement. Il a été constaté que le COVID-19 continuait de se répandre dans le pays. Pour cela, une nouvelle prorogation de l'état d'urgence sanitaire en vigueur et qui arrivait à terme le 19 juin 2020, a été jugée indispensable.

Le Comité d'experts a indiqué dans son rapport que cette crise était loin d'être totalement éradiquée dans le pays. Pour continuer à lutter contre cette pandémie, le chef de l'Etat a sollicité du Parlement l'autorisation de proroger pour la quatrième fois l'état d'urgence de vingt jours, déclaré le 30 mars dernier.

KAUD

Editorial

Justice pour ou contre Kamerhe?

Il n'est pas surprenant que les problèmes des deux Congo débordent sur la scène de l'un et de l'autre. D'abord parce que, voisins-frères rapprochés, leurs réalités sont souvent les mêmes. Et il n'est pas rare que d'une rive du fleuve Congo à l'autre, elles soient vues comme la réponse en creux des uns aux interrogations et aux impatiences des autres.

Ancien allié de l'actuel Président de la République démocratique du Congo à qui le liait un accord d'alternance au pouvoir *«à la Poutine-Medvedev»,* celui qui était directeur de cabinet du chef de l'Etat, était un grand personnage. Rien ne semblait destiné à le déboulonner d'un piédestal où il était solidement planté, en attendant des lendemains plus flamboyants.

Tout s'est écroulé pour lui la semaine passée lorsqu'il a été condamné à 20 ans de prison par un tribunal de Kinshasa siégeant à la prison centrale de Makala pour détournement de fonds publics et corruption. Une catastrophe aux retentissements cataclysmiques dans la sous-région. Un événement aussi qui pousse à méditer, encore une fois, sur les aléas des alliances politiques en Afrique.

Car beaucoup de commentateurs n'ont pas manqué de souligner que la mise au frais d'un concurrent qui n'était pas un sous-fifre ouvre la voie du royale au Président Félix Tshisekedi en 2023. Pour peu que l'autre protagoniste à l'affut, le précédent président Joseph Kabila, ne se construise avec cette affaire un argument politique de poids pour, lui aussi, se jeter dans la course.

Cette affaire est emblématique à plus d'un titre. D'abord elle renseigne, quelles que soient les dessous de ce que nous avons vu, sur la fragilité de nos régimes face à l'argent public. Programme destiné à répondre aux attentes sociales de son peuple, le *«Programme des 100 jours»* du Président Tshisekedi a été mité dès le départ par les rongeurs. Vital Kamerhe s'en est vainement défendu: il lui restera collé à la peau le fait que plus de 57 millions de dollars ont disparu des caisses de l'Etat sous sa gestion.

Cette affaire est aussi emblématique d'une volonté de justice. Mais avons-nous eu la justice en marche ici ? Les partisans des uns et des autres, qui correspondent peu ou prou aux délimitations ethniques ou provinciales, soutiennent que le procès a été politique. Ou bien que c'est la preuve d'une maturité de la justice en République démocratique du Congo.

Le débat ne se tranchera pas par une conclusion unanime, comme toujours en Afrique. Il alimente en tout cas la liste déjà longue des procès politiques, orientés ou biaisés sur le continent. Il ajoute aux confusions qui ne nous permettent pas d'avancer en démocratie. Confier autant d'argent à un individu, fût-il un allié politique; tomber dans la tentation d'y goûter sont des arguments assez prévisibles. Reste que, vérité ou tactique politicienne, le peuple, lui, attend.

Albert S. MIANZOUKOUTA

ISP imprimerie Saint-Paul s.a.

Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, une remise est accordée aux clients fidèles.
L'imprimerie Saint Paul est située non loin de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville.
Nos services:
* impression de toutes cartes confondues
* impression des calendriers
* conception des logos
* impression des brochures, revues, magazines, journaux, rapport d'activités
* reliure pour tous types de documents.

Pour de plus amples renseignements:

Directeur commercial:
Blaise BIKINDOU
Tél: (242) 05 560 39 11 ou 06 666 43 09
Imprimerie Saint Paul:
80 ans de savoir-faire à vous plaire.

COVID-19

La Croix-Rouge française apporte une aide d'équipements de protection individuelle

Bénéficiaire principale de la subvention octroyée par le Fonds mondial pour la lutte contre le Vih et la tuberculose au Congo pour la période 2018-2020, la Croix-Rouge française a fait un don d'équipements de protection individuelle à la République du Congo pour appuyer la riposte nationale à la COVID-19. C'est la ministre de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo qui a réceptionné ce don, le 19 juin dernier à l'aéroport international de Maya-Maya, en présence de M. Frédéric Broyer, directeur des opérations internationales de la Croix-Rouge française.

Cette subvention permet d'appuyer la riposte nationale à la COVID-19 sur deux axes: un appui financier au fonctionnement du centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP) et un appui à la mise en place de mesures de prévention et de contrôle des infections dans formations sanitaires.

Le don reçu est composé d'équipements de protection individuelle, indispensables pour la prévention et le contrôle des infections dans les formations sanitaires. Il s'agit de: 137 575 masques chirurgicaux, 39 325 masques FFP2, 35 450 gants d'examen en nitrile, 72 450 surblouses, 3406 visières de protection, 144 900 surchaussures.

Ces équipements seront mis à la disposition de 54 structures de santé dont 33 centres de santé intégrés de Brazzaville et de Pointe-Noire, où sont menées activités de prévention de la transmission mère-enfant du Vih; les centres antituberculeux des deux villes et 19 centres de dépistages de la tuberculose répartis dans l'ensemble du pays.

Le remise symbolique

Quelques équipements de protection individuelle ont été également acheminés pour les centres de traitement ambulatoires de Brazzaville et Pointe-Noire où sont prises en charge plus de 6000 personnes vivant avec le Vih et pour la Croix-Rouge congolaise afin de lui permettre de mener ses activités dans le respect des gestes barrières.

Pour Frédéric Broyer, *«ce don est une manifestation concrète de la Croix-Rouge française vis-à-vis du Congo, en particulier des autorités sanitaires face à la crise du COVID-19 qui frappe le monde et qui vient se rajouter à d'autres défis de santé auxquels le Congo est confronté. A travers ce soutien; la Croix-Rouge française a tenu à manifester sa solidarité»*, a-t-il dit.

La ministre de la Santé s'est dite heureuses de recevoir ce matériel. *«Merci à la Croix-Rouge française pour ce partenariat, mais également pour l'appui qu'elle apporte à notre pays»*, a affirmé Jacqueline Lydia Mikolo.

KAUD

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU KOUILOU

Pour un développement durable équilibré

Ouverts le 27 mai à Laongo, les travaux de la 9ème session ordinaire du Conseil départemental du Kouilou ont été clôturés le 4 juin 2020 sous la présidence d'Alexandre Mabiala. Le Conseil avait à son ordre du jour l'examen de sept affaires, une majorité à caractère économique et environnemental.

Le présidium, lors de la cérémonie de clôture

Les conseillers départementaux du Kouilou se sont en particulier appesantis sur une gestion saine des catastrophes naturelles et des sinistres pour un développement durable et équilibré des écosystèmes du Kouilou. C'est un Kouilou plus écologique que le Conseil départemental du Kouilou a voulu dessiner au sortir de ces travaux, en abordant par exemple la question de la transition énergétique.

Les conseillers départementaux ont imprimé un rythme soutenu à leurs travaux ; ils ne se sont même pas laissés influencer par les nouvelles alarmantes de l'avancée du coronavirus dans le département.

Dans son allocution de circonstance, Alexandre Mabiala a exprimé sa satisfaction à propos des résultats de la réflexion des distingués conseillers, notamment sur le développement durable: *«Il n'y a pas ici de miracle, s'il nous faut construire des infrastructures adaptées pour ce nouveau modèle de développement dans le Kouilou. Le monde rural renferme des atouts insoupçonnés pour l'impulsion de changements sociaux, économiques, culturels, écologiques et bien d'autres. La coopération décentralisée doit être, pour le conseil départemental du Kouilou, une science, une politique d'ouverture orientée vers la définition de nos besoins réels et prioritaire»*. Il a aussi invité la jeunesse départementale à ne pas se décourager face aux données peu reluisantes du tableau macroéconomique. Il s'agit, a-t-il dit en substance, d'un défi à relever ensemble et avec responsabilité.

Il a aussi appelé les conseillers départementaux à s'impliquer davantage et à redoubler d'effort dans la lutte contre le Covid-19. Cela passera par une collaboration efficiente avec les forces de l'ordre dans une véritable cohésion patriotique.

Madocie Déogratias MONGO

ROLE COMMERCIAL N°0028
ANNEE: 2020
REPERTOIRE: 207
DU: 27 MAI 2020

AUDIENCE COMMERCIALE DU MERCREDI VINGT-SEPT MAI DEUX MIL VINGT A NEUF HEURES TRENTE-CINQ MINUTES

AFFAIRE: Messieurs Judicaël MONKESSA et SAHT COMPAT Judicaël, syndics de la liquidation

CONTRE: Messieurs Nicolas SROUJI et EL Zaher ABDEL NASSER

OBJET: Assignation des dirigeants de la société SODECA SA en comblement du Passif

A l'audience publique du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, tenue en la salle ordinaire des audiences, au Palais de Justice de ladite ville le vingt-sept mai deux mil vingt où siégeaient Messieurs:
-Micky Sylvainst MOUELE, Président
-Auguste YOLO, Juge Assesseur
-Bavy MAVOUNGOU, Juge Assesseur
Assisté de Maître Olgah Ghislaine TSONO, Greffier en Chef;

En présence de Madame NKANZA BIAKALA Bellande Rodivine Christelle, Procureur de la République, tenant le siège du Ministère public ;
A été rendu le jugement réputé contradictoire suivant ;

PAR CES MOTIFS

Statuant en audience non publique, par jugement réputé contradictoire à l'égard des messieurs Nicolas SROUJI et EL Zaher ABDEL NASSER, en matière de liquidation des biens commerciale et en premier ressort;

En la forme

Reçoit les syndics de la liquidation des biens de la société SODECA CONGO SA EN LEUR ACTION;
Au fond
Leur ont dit bien fondée;
- faisant droit ;
Constate que messieurs Nicolas SROUJI et EL Zaher ABDEL NASSER ont commis des fautes de gestion à l'origine de l'insuffisance d'actif de la société SODECA CONGO SA;

En Conséquence

Les condamne au comblement de tout le passif restant pour un montant de 141.970.901 F. CFA de la société SODECA CONGO SA en liquidation des biens:
Ordonne la vente forcée par les soins des syndics de la liquidation des biens de la société SODECA CONGO SA de l'immeuble sis au quartier TCHIMBAMBOUKA, arrondissement n°6 Ngoyo, constitué de quatre parcelles de terrain 1, 2,3 et 4, cadastrée section BNB, bloc 15, superficie 1848,39m2, objet du titre de propriété n° 18182, acquise avec les fonds de la société SODECA CONGO SA.
Dit que le produit de cette cession sera affecté au paiement du passif restant de la société SODECA CONGO en liquidation des biens mis à la charge des messieurs Nicolas SROUJI et EL Zaher ABDEL NASSER;
Ordonne l'exécution provisoire de plein droit du présent jugement, nonobstant toutes voies de recours ;
Dit enfin que les dépens de la présente procédure seront employés en frais privilégiés de la liquidation ;
Ainsi fait, jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an que dessus;
En foi de quoi, le présent jugement a été signé, après lecture faite par Monsieur le Président qui l'a rendu et par le Greffier.

COVID-19

Les policiers appelés à assumer un devoir d'exemplarité sur le terrain

Le directeur général de la Police, superviseur de l'Opération ''Mobikisi'', le général Jean-François Ndengué, a fait une communication à l'attention des personnels engagés dans cette opération qui a pour mission principale de protéger tout le personnel impliqué dans la mise en œuvre des dispositions de la riposte contre la pandémie du coronavirus. C'était le mercredi 17 juin 2020, à la mairie centrale de Brazzaville.

Communication du général Jean-François Ndengué aux policiers

Jean-François Ndengé a dressé un bilan à mi-parcours de l'opération, notamment sur leurs réussites, leurs insuffisances et attentes en vue de consolider la montée en puissance des services dont l'action est l'une des garanties majeures de leur victoire collective sur cette terrible pandémie. Avant de relever que les opérations de police en cette période d'état d'urgence sont satisfaisantes, malgré quelques problèmes techniques et matériels.

Déroulant sa communication, il a présenté l'idéal des missions assignées aux personnels en période de confinement qui doivent être renforcées en ce temps de déconfinement. *«Il vous a été ordonné d'intérioriser et de pratiquer la courtoisie, le discernement qui enseigne qu'il ne faut pas appliquer la loi de façon abusive et aveugle, la non-violence et la maîtrise de soi, pour éviter les réactions épidermiques, la riposte mesurée et adaptée, en légitime défense justifiée, face à une agression subie, dûment établie, constatée, un professionnalisme permanent et à toute épreuve. Vous avez à assumer un devoir d'exemplarité sur le terrain, en appliquant vous-mêmes toutes les règles sanitaires, recommandations et mesures barrières que vous demandez aux autres citoyens absolument »*, a-t-il affirmé.

Faisant le point de leurs réussites, des manquements et des difficultés rencontrées, le général Ndengué a fait savoir que pour lutter contre le coronavirus, *«la plus éclatante réussite de la Force publique, qui n'était pas donnée d'avance, c'est la systématisation du port obligatoire du masque. On doit cette réussite, très objectivement, à la rigueur et à la vigueur avec lesquelles vous faites respecter le port obligatoire du masque. Il est heureux de constater qu'aujourd'hui ce qui paraissait comme une contrainte sanitaire pénible est entré dans les mœurs. Le couvre-feu est scrupuleusement respecté aujourd'hui, l'entrée et la sortie de nos grandes villes et de toutes nos localités sont très contrôlées, nos frontières sont bien fermées, les personnes et les biens sont protégées, les Institutions de la République aussi. La Force publique a du mérite et des raisons d'être fières d'autant plus que ses résultats sont obtenus malgré bien sûr une insuffisance des moyens et de nombreux hypothèques»*.

Le directeur général de la Police a tout de même déploré et dénoncé l'attitude des agents commis à la tâche et qui ont brillé par un comportement désinvolte sur les populations. *«J'attire votre attention sur ce que l'opinion dénonce contre nous, contre la police. En effet des dérapages de la part des agents sur le terrain ont été constatés, des gestes de violence dû au manque de métier de certains, des cas d'indisciplines signalés, des attitudes de laxisme, et de manque de rigueur épinglés. J'ai également été informé des cas d'extorsion, je crois qu'il y a une quinzaine qui sont mis aux arrêts en ce net moment précis, et ils vont passer devant le conseil de discipline pour leur radiation. Les agents indélicats qui ternissent la réputation d'honneur de la Force publique seront donc sévèrement châtiés»*, a-t-il précisé.

Pour conclure, le général Ndengué a demandé aux populations d'avoir confiance en la Force publique, et de lui faciliter la tâche en adoptant des comportements de civisme, et en faisant preuve de responsabilité citoyenne et de respect envers les agents de l'ordre.

EDESSES

ANTOINE BELI BOKOLOJOUÉ, PRÉSIDENT DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU CONGO (OAC)

«Il faut adopter des schémas directeurs d'aménagement de nos villes»

Le président de l'Ordre des architectes du Congo, Antoine Beli Bokolojoué, architecte urbaniste, a dans l'interview qu'il nous a accordée, parlé de l'avancée dévastatrice des érosions dans certains quartiers de la capitale et proposé des stratégies pour enrayer le phénomène. Il estime qu'il faut regarder avec attention le problème de distribution anarchique des terrains.

Antoine Beli Bokolojoué

**Monsieur le président de l'OAC, la ville de Brazzaville est prise en étau par des érosions qui menacent dangereusement la vie des citadins. Architecte-urbaniste que vous êtes, à quoi attribue-t-il ces érosions?*

**Plusieurs causes sont à l'origine de ces érosions: les glissements de terrain provoqués par des pluies intenses, le manque de végétation, un drainage des eaux non adéquat et plusieurs causes extérieures parmi lesquelles l'occupation anarchique des terrains, donc des constructions sans règlementation, etc.

**Peut-on dire aujourd'hui que cette responsabilité des érosions est partagée entre les pouvoirs publics et les occupants illégaux?*

**Oui, en effet, la responsabilité est partagée dans ce sens que les gens ne respectent pas les lois et règlements et l'Etat ne fait pas appliquer la loi qui dit que personne n'est au-dessus de la loi; que personne n'est plus fort que l'Etat. C'est ici l'occasion de faire une remise à plat des problèmes en ce qui concerne l'occupation des terrains.

L'occasion pour les municipalités de notre pays d'élaborer des plans d'occupation des sols (POS) et de réglementer l'urbanisme dans notre pays. En somme, une remise à plat de tous ces problèmes concernant l'urbanisation de nos villes.

**Actuellement, l'exemple qui fait couler beaucoup d'encre et de salive, c'est celui de Ngamakosso, dans le 6e arrondissement de la capitale où la route de la deuxième sortie nord de Brazzaville est coupée en deux. Quel est votre avis à ce sujet?*

**Mon avis est qu'il faut résoudre le problème d'une manière radicale, c'est-à-dire faire de telle sorte que les solutions techniques pour les travaux de drainage des eaux et de stabilisation de cet endroit puissent être des travaux qu'on ne refera pas une fois de plus. Ensuite, il faut passer à l'étape de la prévention pour éviter ce genre de catastrophe qui coute cher au pays. En somme, il faut des vraies études pour des vraies solutions. Une bonne solution technique produit nécessairement un bon résultat technique. Pour cela, il ne faut pas hésiter d'associer l'expertise nationale, il y en a.

**Assistant quotidiennement aux avancées dévastatrices de ces érosions, les observateurs pensent que l'une des causes de ces catastrophes est la question de l'urbanisme dans la ville de Brazzaville, partagez-vous ce point de vue?*

**Il y a plusieurs causes, parmi lesquelles les problèmes de l'urbanisme. C'est l'occasion d'une remise à plat de toutes ces questions afin de trouver des solutions à l'adoption des schémas directeurs d'aménagement de nos villes. La création des plans d'occupation des sols (POS) par exemple et d'autres textes sur l'urbanisme.

**Sous d'autres cieux ce sont les architectes qui construisent la ville, mais chez nous au Congo, il y a comme une démission des architectes, comment expliquez-vous cette attitude?*

** Le diagnostic est sévère car les architectes sont au service de l'intérêt général et de la qualité des territoires urbains et ruraux.

Rappelons-le, l'architecture est avant tout, un acte politique et elle répond à des enjeux transversaux: culturels, économiques, environnementaux, sociaux. Plusieurs choses sont faites sans nous. J'en cite quelques-unes: la programmation des grands projets d'architecture ou édifice en cours de réalisation actuellement sur le territoire national se fait sans l'appui ou le conseil de l'OAC; l'intervention d'architectes étrangers sur le paysage urbain de nos grandes villes à travers la conception d'immeubles se fait sans l'OAC révision des documents importants d'urbanisme se fait sans le concours de l'OAC. Le Congo ne donne pas l'opportunité aux architectes congolais de jouer pleinement leur rôle dévolu pour le développement économique et l'amélioration du cadre de vie.

Propos recueillis par Pascal AZAD DOKO

Coup d'oeil en biais

La communication du PM a fuité sur les réseaux sociaux

Il y a eu sûrement des fuites à propos de la communication faite samedi 20 juin 2020 par le Premier ministre (PM) Clément Mouamba, sur le deuxième palier du déconfinement progressif dans le pays. Avant même sa diffusion officielle, les réseaux sociaux en ont fait leurs choux gras le vendredi 19 juin. Ils l'avaient déjà publiée en intégralité, à tel point qu'il n'y a pas eu suspense quand les médias chauds l'ont diffusée.

Que peut bien cacher la diffusion de cette vidéo ?

De nombreuses informations faisant allusion de l'éventualité d'une reprise de la guerre dans le Pool ont été déversées dans l'opinion la semaine passée, à cause d'une vidéo montrant des militaires lourdement armés à la recherche, semble-t-il, d'un certain Pablo, un ex-ninja-nsiloulou célèbre pour avoir donné du fil à retordre à l'armée régulière. Elle a fait le buzz sur les réseaux sociaux. Un des acteurs vus dans cette vidéo, l'adjudant Mvouama, a pourtant apporté un démenti, affirmant qu'elle date de 2016, juste après l'attaque des quartiers de Brazzaville par les rebelles ninjas-nsiloulou et après l'assassinat de deux responsables de partis de la majorité présidentielle.

Des coups de feu à Talangaï

Des coups de feu ont retenti la nuit du jeudi 18 juin dans un quartier de Talangaï, dans le sixième arrondissement de Brazzaville. Ils ont visé une voiture dont un occupant serait un policier. Il n'y a pas eu mort d'hommes. Règlement de comptes comme le suppose une source ? Décidemment, il y a fort à faire pour le maintien de l'ordre dans la ville. Et on se demande comment les gens ont la facilité de détenir une arme à feu pour créer la panique dans la ville ?

Le concours organisé par la Gendarmerie en 2015 était-il un bluff ?

En 2015 a eu lieu un concours d'entrée à l'école de la Gendarmerie nationale. Les résultats de ce concours auquel avaient participé beaucoup de jeunes gens furent rendus publics. Il y a eu des admissibles. Malheureusement, depuis lors, c'est le silence radio, se plaignent ces derniers qui seraient un peu plus de 1000 jeunes. Ils ont fait une déclaration le jeudi 19 juin dernier à Brazzaville, pour manifester leur mécontentement. Parce qu'ils n'ont plus jamais été contactés, selon eux, pour passer le deuxième tour du concours censé leur permettre d'intégrer le prestigieux corps des Forces armées congolaises (FAC).

Un enfant coincé sous un bloc de béton dégagé par le voisinage

Un enfant d'environ 13 ans est resté coincé pendant près d'un quart d'heure jeudi 18 juin dernier sous un bloc de béton dans le chantier de la route traversant les quartiers Makazou et Mahité que la société SGEC a relancé après son effondrement en avril dernier, à Mfilou-Ngamaba, le septième arrondissement de Brazzaville. Le garçon s'y est aventuré avec ses amis. Un bloc de béton lui est tombé dessus. Le voisinage, alerté, est parvenu à le libérer au terme d'une opération délicate. Victime d'une fracture au pied, il a été amené à son domicile dans les bras d'un jeune homme.

Au rond-point Mouhoumi : du provisoirement définitif ?

Le sable qui obstruait la circulation et déroutait les voitures à l'intersection de l'avenue Ngamaba avec la route de la Base, au niveau du rond-point Mouhoumi (Mfilou-Ngamaba), a été provisoirement vaincu le week-end dernier. Un engin mécanique y a déversé de la terre rouge, et une niveleuse a fait le reste. On peut rouler maintenant les yeux fermés à cet endroit. En saison de pluies comme en saison sèche, plusieurs véhicules s'y embourbaient. Mais la terre rouge est-elle une solution définitive sur cette chaussée en forte dégradation ou est-elle provisoire ?

Revendications à la SOPECO

Les revendications demeurent à la Société des postes et de l'épargne du Congo (SOPECO). En effet, à cause de la situation précaire des travailleurs, le syndicat exige le paiement des salaires impayés des mois de mars, avril et mai et les 35% restant de février au plus tard le 31 juillet 2020. Lors de l'assemblée générale le 19 juin dernier, les travailleurs ont revendiqué aussi l'ouverture de négociations en juillet prochain concernant le cahier des charges déposé en décembre dernier.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

COVID 19

Le Canada dote le CHU-B en matériel médical et médicaments essentiels

Dans le cadre du lancement du projet avec l'unité de santé internationale du Centre hospitalier de l'université de Montréal au Canada et le Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B), Nicolas Simard, ambassadeur du Canada au Congo, a remis un don de matériel médical et des médicaments essentiels mercredi 17 juin 2020 à Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la Santé et de la population. Le Canadien Sylvain Villiard, directeur du CHU-B, était présent.

La ministre Lydia Mikolo recevant un échantillon du don

Le don livré par l'ambassadeur Nicolas Simard était composé des masques de protection, de respirateurs, d'appareils divers, des pousse- seringues électriques, etc. *«Nous avons lancé deux projets pour venir en aide aux autorités congolaises et travailler à appuyer et répondre aux besoins de la population dans le domaine du COVID-19. Cette pandémie affecte la situation économique et la situation alimentaire. Un projet a été lancé mardi 16 juin dans le département de la Bouenza sur l'aide alimentaire à travers des cantines scolaires et aujourd'hui nous sommes ici au CHU-B pour remettre les équipements qui sont essentiels pour la prise en charge des malades du COVID-19. Ce sont des matériels très spécialisés qu'on ne trouvaient pas avoir sur le marché local, qui grâce à la subvention du Canada pourront être importés des pays qui disposent de ces matériels»*, **a indiqué Nicolas Simard. Dans le cadre du partenariat, l'ambassadeur du Canada a aussi évoqué la formation du personnel hospitalier aux traitements de désinfection.**

La ministre Jacqueline Lydia Mikolo a pour sa part remercié

Photo de famille à la fin de la cérémonie

l'ambassadeur d'avoir apporté son soutien au Congo dans la lutte contre la COVID-19. *«Nous savons compter sur l'expertise canadienne, nous travaillerons en collaboration dans la formation du personnel. Le CHU de Brazzaville n'est pas la première expérience de coopération entre le Congo et le Canada, mais on est certainement le symbole. Nous vous remercions de continuer à travailler dans le sens de renforcer cette coopération de la rendre plus visible, plus efficace et plus sereine»*, **a-t-elle précisé.**

Sylvain Villiard a souhaité que le don canadien permettra aux médecins et aux paramédicaux de mieux soigner les Congolais et de mieux aussi protéger ceux qui sont au front tous les jours pour lutter contre la COVID- 19.

De son côté, Arnaud Tiafumu Konde, chef du service des urgences s'est réjoui du don du Canada. *«Ce don vient à point nommé. Cela fait trois mois que nous prenons en charge des cas de COVID 19 au CHU-B et partout au Congo. Avec cette pandémie, les ponts aériens étaient fermés, même lorsqu'on voulait du matériel, c'était difficile de l'avoir. Le Canada a lui-même acheminé le matériel. Celui-ci est rapidement utilisé et jetable, nous en avons besoin en quantité énorme. Sans ces matériels, on ne pouvait pas prendre en charge tous les patients. Avant, ces matériels étaient destinés à tous les patients y compris les pathologies qui existaient déjà. Le fait que nous avons des malades COVID, il a fallu un matériel de plus pour ces patients»*, **a -t-il indiqué.**

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Parcelle à vendre
20 x 20 mètres 144 rue Nkouma à Ouenzé, croisement avenue Reine Ngalefourou. Contact: 06 504 41 72

Qui me répondra?

Que deviennent les latrines publiques modernes? Pourquoi leur inauguration officielle tarde-t-elle?

J.M (Moukondo, Brazzaville)

MINISTÈRE DES FINANCES

Les services de l'administration fiscale sommés de renflouer les caisses de l'Etat

Le ministre délégué au Budget, Ludovic Ngatsé a entrepris, à Brazzaville, du 17 au 18 juin 2020, une descente dans les services de l'administration fiscal. Direction générale et les inspections divisionnaires de Bacongo, Moungali, Poto-Poto, Mfilou II et Talangaï ont reçu la visite de Ludovic Ngatsé. Il était accompagné de l'équipe managériale de l'administration fiscale, conduite par Ludovic Itoua, directeur général des impôts et du domaine, et les directeurs centraux. Le but visé a été de sensibiliser et mobiliser les cadres et agents du service des impôts et du domaine pour un travail effectif face à l'écroulement des recettes et leur donner des orientations sur la lourde mission de collecter les impôts qui permettront de faire fonctionner l'Etat.

Ludovic Ngatsé entouré des responsables des impôts à la direction générale

Cette descente a permis au ministre délégué au budget de prendre contact pour la première fois avec les structures des régies financières sous son contrôle. Il a voulu se rendre compte des conditions de travail des cadres et agents et attirer l'attention du personnel sur les résultats attendus. Ludovic Ngatsé a demandé aux cadres et agents de la direction générale et des inspections divisionnaires d'alimenter le budget de l'Etat. Il a souligné que les efforts réalisés jusqu'ici sont insuffisants. *«Le budget en termes de recettes doit être approvisionné principalement par les recettes fiscales et douanières. Maintenant, nous n'avons pas besoin des contreperformances. Il faut que nous comptons sur nos propres ressources»*. **Il a rappelé aux cadres et agents que le pays est dans une situation économique extrêmement difficile où les ressources de l'Etat se sont effondrées, principalement les recettes pétrolières du fait de l'évolution des marchés du pétrole. Aujourd'hui, on ne peut compter que sur les recettes intérieures, à savoir les impôts et les douanes.**

«La tâche qui a été assignée à notre ministère est de faire les efforts nécessaires pour que la collecte des impôts et des recettes douanières soit au niveau de nous permettre de financer le train de vie de l'Etat. Pour les autres recettes, elles ne seront pas au rendez-vous cette année du fait de l'effondrement des cours du baril de pétrole». **Nous sommes largement en dessous des attentes qui ont été les nôtres, a rappelé Ludovic Ngatsé. Cela est dû aussi au fait qu'il y a la pandémie du coronavirus qui est présente. Les gens ont passé presque deux mois chez eux à cause du confinement. La plupart des entreprises n'ont pas fonctionné. C'est ainsi qu'il a été accordé des délais de grâce pour s'acquitter de leurs engagements fiscaux.** *«Mais ces délais prennent fin à la fin du mois de juin 2020».*

Ludovic Ngatsé devant la presse à la fin de sa tournée

Ludovic Ngatsé a ajouté qu'*«il y a beaucoup de pays qui vivent sans le pétrole, sans les recettes des minerais, mais qui se financent très bien. Je peux vous prendre l'exemple des pays comme le Togo, le Bénin, le Kenya, le Rwanda. Ils n'ont pas de pétrole, mais leurs budgets sont financés. Ils se financent par les impôts et les douanes. Si, pendant les bonnes périodes, nous avons ignoré nos recettes fiscales et douanières, le moment est venu que ces administrations puissent contribuer à leur juste place au financement de l'activité économique et au train de vie de l'Etat»*.

Il a promis d'améliorer le cadre de travail. Les réformes engagées doivent aboutir rapidement pour que les conditions de collecte des impôts s'améliorent. Le ministre délégué au budget a également conseillé au personnel des services des impôts d'adopter une attitude compréhensive et de négociation avec les contribuables pendant les contrôles en cette période de crise économique.

Selon des informations, l'administration fiscale devrait apporter au budget une somme d'environ 271 milliards de francs Cfa. Les services des impôts ont le grand défi de relever les recettes. L'Etat fonde beaucoup d'espoirs sur la réorientation de son économie grâce au financement du budget par les recettes intérieures, a insisté Ludovic Ngatsé. *«Nous espérons que la croissance économique va revenir dans notre pays. Le Gouvernement travaille sur la question de la relance économique»*, **a-t-il affirmé.**

Philippe BANZ

JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ENFANT AFRICAIN

Donner la possibilité aux jeunes de participer aux activités liées à l'éducation

A l'occasion de la Journée internationale de l'enfant africain célébrée le 16 juin de chaque année, la Fondation UBA a fait don de milliers de livres à travers l'Afrique. En raison de la pandémie de COVID-19 et à la fermeture des établissements d'enseignement, la Fondation a organisé plusieurs activités en ligne, donnant ainsi la possibilité à des jeunes de tous âges de participer à des activités liées à l'éducation. Au Congo, cette journée a été organisée mardi 16 juin 2020 sur le réseau social Facebook à travers la première édition d'un concours de dictée en ligne sur la page UBA Congo Bzv. Une centaine de participants ont pris part à la compétition pour seulement trois gagnants. A l'issue de ce concours, trois jeunes ont été sélectionnés: Sanguy Lewis Hilarion, Brel Nkoudissa et Navhy Nguimbi. Ils recevront mardi 23 juin une carte prépayée, ainsi qu'un bon d'achat de 25.000 FCFA pour s'offrir du contenu culturel.

Un participant prenant part au concours

Instituée par les Nations-Unies, la date du 16 juin de chaque année est dédiée aux enfants en Afrique rendant hommage au courage des étudiants sud-africains qui ont défendu leur droit à une meilleure éducation. En tant qu'institution soucieuse de l'éducation et du bien-être de l'enfant, UBA à travers sa fondation contribue chaque année à cet événement.

Bola Atta, directrice générale de la Fondation UBA a déclaré: *«De nos jours, les élèves ne prennent plus le temps de lire et sont facilement distraits par la présence de médias sociaux électroniques tels que Facebook, Twitter, Instagram et autres. Pour freiner cette tendance sur le continent, la Fondation UBA a mis au point le projet 'Read Africa' (L'Afrique qui lit), conçu pour redonner le goût de la lecture à nos jeunes sur le continent»* a-t-elle fait savoir.

En tant qu'institution panafricaine, *«nous pensons que l'avenir de l'Afrique réside dans sa jeunesse et pour cette raison, la Fondation UBA est activement impliquée dans la mise en œuvre de projets éducatifs pour combler le fossé de l'alphabétisation à l'échelle continentale, et aide à raviver la culture de la lecture et de l'alphabétisation en déclin chez les jeunes africains même s'ils poursuivent leurs études»*, a renchéri Bola Atta.

Tout en soulignant la conviction qu'un jeune hautement éduqué et bien informé est un atout essentiel pour l'avenir de l'Afrique, la directrice générale a saisi l'occasion pour lire quelques passages du roman recommandé aux étudiants et les a encouragés à visiter le site Web de la Fondation UBA sur www.ubagroup.com/uba-foundation, où ils pourront le lire à loisir.

Au mois de mai, la banque a également tenu son forum UBA Conversations, un événement annuel commémorant la Journée de l'Afrique, pendant lequel les présidents et dirigeants mondiaux ont contribué aux discussions visant à propulser la croissance africaine après le COVID-19.

A noter que mercredi 17 juin, la Fondation UBA a profité du versement des bourses étudiantes pour offrir gratuitement plus de 110 romans afin de promouvoir l'apprentissage de la langue anglaise.

La Fondation UBA s'engage pour le développement socio-économique dans les domaines de l'environnement, de l'éducation, de l'autonomisation économique et des projets spéciaux.

A.NK-K

MALI

Le pays toujours secoué par la crise politique

Depuis la crise politique déclenchée par les manifestants opposés au Président Ibrahim Boubacar Keïta «IBK), au moins 4 des 9 membres de la Cour constitutionnelle ont démissionné. L'institution est considérée comme le détonateur de la crise politique, née de la contestation des résultats des dernières législatives. Le mouvement de contestation réuni autour de l'imam Mahmoud Dicko réclame le départ du chef de l'Etat au pouvoir depuis 2013, réélu face à son rival Soumaïla Cissé aujourd'hui détenu par les ravisseurs. Mais les partisans d'IBK s'organisent également.

Ibrahim Boubacar Keïta «IBK)

Réunis au sein d'une plateforme dénommée «Convergence des forces républicaines» (CFR) les partisans d'IBK ont rappelé, dimanche 21 juin dernier au cours d'une rencontre, leur soutien aux institutions de la République. Cette plateforme est composée de partis, d'associations politiques et d'organisations de la société civile. Elle a réaffirmé sa détermination à soutenir les institutions de la République, à commencer par le Président, dont l'opposition réclame coûte que coûte la démission. Le mouvement est conduit par Fatoumata Sako, coordinatrice adjointe.
La plateforme, proche de la majorité présidentielle, reconnaît tout de même qu'une crise politique s'est installée dans le pays. Pour la résoudre, elle encourage le dialogue qui selon elle est *«la seule voie possible pour sortir de la crise actuelle»*, qui est *«celle du dialogue»*.
Dans cette crise, le sort de la Cour constitutionnelle et de l'Assemblée nationale, contestées par les opposants, est en discussion. C'est ainsi que, trois chefs d'Etat de la sous-région envisagent de se rendre au Mali pour aider à trouver une solution à la crise.
Des pistes de solutions ont déjà été envisagées au terme d'une mission à Bamako du ministre des Affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur, Kalla Ankourao, qui est aussi président du Conseil des ministres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il a en effet conduit, jeudi 18 juin 2020, une mission de «médiation» de l'institution sous-régionale dans la capitale malienne. Cette mission a été dépêchée par le Président en exercice de la CEDEAO, le Président nigérien Mahamadou Issoufou en vue de rapprocher les points de vue du Président Ibrahim Boubacar Keïta et de l'opposition qui exige toujours sa démission.
La mission était également composée d'Ally Coulibaly, Geoffrey Onyeama respectivement ministre des Affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire et de la République fédérale du Nigéria; de Jean Claude Kassi Brou, président de la Commission de la CEDEAO et Francis Behanzin, commissaire aux Affaires politiques, paix et sécurité de la Commission. La délégation s'est entretenue avec le Premier ministre malien Boubou Cissé.

Aristide Ghislain NGOUMA

AFFAIRE VITAL KAMERHE

Ses avocats envisagent toutes les voies de recours

Le «procès des 100 jours» de Vital Kamerhe en RD Congo, tenu entre le 11 mai et le 11 juin 2020 semble ne pas être totalement clos. Condamné à 20 ans de travaux forcés par le tribunal de grande instance de Kinshasa la Gombe, ses avocats pensent qu'ils peuvent faire appel en cassation, et même au niveau de la justice internationale.

Les co-accusés l'ex-directeur de cabinet d'Antoine Félix Tshekedi Tshilombo, l'homme d'affaires libanais Jammal Samih, patron d'Husmal et de Samibo, deux sociétés impliquées dans la construction de logements sociaux pour le programme des 100 jours, et Jeannot Muhima Ndoole, chargé du service import-export à la présidence de la République, qui était absent lors du prononcé du verdict, ont également été reconnus coupables des faits qui leur étaient reprochés. Jammal Samih a, comme Vital Kamerhe, écopé de 20 ans de prison et Jeannot Muhima Ndoole à 2 ans. La justice a également ordonné la confiscation des fonds placés sur les comptes d'Hamida Shatur, Daniel Massaro et Soraya Mpiana ainsi que des propriétés immobilières acquises avec les fonds détournés.
Concernant l'infraction de détournement, le tribunal a notamment reconnu dans son jugement que Jammal Samih «n'avait pas été en mesure de justifier la destination prise par la somme de 48,8 millions de dollars», montant issu des 57 millions de dollars décaissés par le trésor public en faveur de Samibo pour la construction de 1 500 logements sociaux prévus dans le programme des 100 jours.
Sur ce dossier, les juges ont estimé que l'homme d'affaires libanais n'aurait pas pu arriver à ses fins «s'il n'avait pas reçu une aide indispensable» de Vital Kamerhe, identifié par le tribunal comme *«l'unique superviseur»* de ce programme d'urgence.
À l'issue de son exposé, la justice a donc estimé que *«la participation de Vital Kamerhe, en tant que co-auteur, à la commission de l'infraction du détournement de deniers publics ne fait l'ombre d'un moindre doute»*. Vital Kamerhe, Jammal Samih et Jeannot Muhima Ndoole ont désormais la possibilité de faire appel.

Vital Kamerhe

Me Pierre-Olivier Sur, ancien bâtonnier de Paris (France) qui défend aussi Vital Kamerhe, a annoncé qu'il exercera «toutes les voies de recours possibles: en République démocratique du Congo, devant les cours régionales africaines et devant les Nations Unies». Me Sur a saisi le 9 juin le groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire.

Azer ZATABULI

COTE D'IVOIRE

Henri Konan Bédié candidat à la prochaine présidentielle

L'ancien Président Henri Konan Bédié «Sphinx de Daoukro», 86 ans, briguera une nouvelle fois en octobre prochain la magistrature suprême. Il a annoncé sa candidature samedi 20 juin 2020. L'homme est par ailleurs ancien président de l'Assemblée nationale sous la présidence de Félix Houphouët Boigny, à qui il a succédé à la tête de l'Etat après sa mort.

Henri Konan Bédié

L'ex-chef d'Etat ivoirien a annoncé officiellement sa candidature, à Abidjan, la capitale économique de Côte d'Ivoire lors d'une cérémonie du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), qui l'exhorte à se présenter lors de la convention d'investiture du candidat pour le parti les 25 et 26 juillet prochains. Henri Konan Bédié brigue donc une nouvelle fois la magistrature suprême, qu'il a quittée suite à un coup d'Etat militaire qui l'a renversé en 1999, et qui a porté au pouvoir feu général Robert Guéï.
Pour les analystes politiques, ce nouveau tournant peut-être, pour Henri Konan Bédié, le début de sa revanche sur l'Histoire. Le *«Sphinx de Daoukro»* n'a jamais caché la frustration qui l'habite depuis sa chute en décembre 1999 qui a laissé la place au régime militaire du général Robert Guéï, suivi de celui de Laurent Gbagbo, et celui d'Alassane Ouattara.
Déchu, le deuxième Président de Côte d'Ivoire se rapproche alors d'Alassane Ouattara, son rival de toujours. De l'alliance entre le PDCI et le Rassemblement des républicains (RDR) d'Alassane Dramane Ouattara naît le Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix (RHDP), qui se hisse au pouvoir en 2011 face au Président sortant Laurent Gbagbo, après une crise post-électorale qui a fait plus de 3 000 morts, et à l'issue de laquelle ce dernier a été traduit devant la Cour pénale internationale de La Haye, aux Pays-Bas.
La lune de miel au sommet de l'Etat entre les deux ennemis se poursuit jusqu'en 2018 quand Bédié bascule dans l'opposition. Alors qu'il s'était rangé derrière le Président Ouattara pour assurer sa réélection il y a cinq ans, le Sphinx de Daoukro, comme il se surnomme, reproche à l'actuel chef de l'Etat d'avoir rompu leur pacte, celui de soutenir de nouveau une candidature unique pour 2020, mais issue des rangs du PDCI, cette fois.
Abandonné par plusieurs cadres du parti, Bédié se tourne encore vers un ex-rival. Depuis son acquittement en première instance à la CPI, Laurent Gbagbo a les faveurs de son prédécesseur, avec lequel il a formé une coalition en vue de la présidentielle d'octobre 2020. Avec Henri Konan Bédié dans la course à l'investiture, les chances de victoire pour d'éventuels adversaires à la candidature sont minces.

Gaule D'AMBERT

PROTECT SYSTEM CONGO
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social: 1.000.000 francs CFA
Siège social: Kintélé, site Elonda - Brazzaville
RCCM: CG-BZ-01-2020-B-13-00118-République du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du onze mars deux mil vingt, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral Immeuble AGC-VIE, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:
Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique et les statuts ;
Objet Social: La Société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:
- Import-export (matériel informatique); Equipements électroniques; Prestations de services; Fournitures de bureau.
Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application, le développement ou de le rendre rémunérateur ;
Dénomination Sociale: La société prend la dénomination suivante: PROTECT SYSTEM CONGO ;
Siège Social: Le siège social est fixé à Brazzaville, Kintélé, Site Elonda (République du Congo) ;
Durée: La durée de la Société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation ;
Capital Social: Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement ;
Administration de la Société: La Société est gérée et administrée par Monsieur YELA GAKOSSO Victor, demeurant à Brazzaville ;
Dépôt légal: Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, 11 juin 2020 ;
Immatriculation: La Société dénommée PROTECT SYSTEM CONGO est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro RCCM: CG-BZV-01-2020-B13-00118.

Pour avis,
Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA,
Notaire

ŒUVRE NOTRE-DAME DES VEUFS ET ORPHELINS DU CONGO (ONDV/OC)

Plaidoyer pour la promulgation du projet de loi portant «Code des personnes et de la Famille»

Depuis 1984, les familles congolaises étaient régies par un *«Code de la Famille»*. Avec l'évolution du temps, ce code devenu caduque a fait l'objet d'une réflexion approfondie de la part du Gouvernement pour qui cette problématique est préoccupante. Il a pris un certain nombre de mesures pour mettre un terme à toutes les pratiques dont sont victimes les veuves et veufs en République du Congo.

Un projet de loi a été rédigé par un consortium composé des représentants du Gouvernement, des sages de tous les départements du Congo et les organisations de la société civile, notamment, l'Œuvre Notre-Dame des Veufs et Orphelins du Congo avec l'appui de la Commission diocésaine Justice et paix de l'archidiocèse de Brazzaville qui a pour siège la paroisse Notre-Dame de l'Assomption. Ce projet de loi a pris en compte des lois régissant la période du veuvage sans discrimination aucune. Financé par le Projet d'Action de Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations (PAREDA), ce projet de loi révisé, consolide les dispositions de la loi n°073/84 du 17 octobre 1984 portant «Code de la Famille» au titre XIV sur le veuvage.

Conscient des dispositions que renferment ce projet de loi, le coordonnateur de l'Œuvre Notre-Dame des Veufs et Orphelins du Congo, M. François Xavier Mayouya Mifoundou a animé samedi 21 mars 2020, à la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, un déjeuner de presse auquel a pris part la presse nationale et internationale. L'objectif, solliciter l'expertise des professionnels de la communication pour faire le plaidoyer auprès des pouvoirs publics en vue de la promulgation de ce projet de loi portant «Code des personnes et de la Famille».

Le consortium Œuvre Notre-Dame des Veufs et Orphelins du Congo (ONDV/OC) et l'Association chrétienne des veuves du Congo de la paroisse Notre-Dame de Fatima de Mpila (ACVC FATIMA) ont mis en œuvre dans cinq arrondissements de Brazzaville: (Makélékélé, Poto-Poto, Moungali, Ouenzé, Talangaï), un micro projet intitulé: «Sauvons la veuve contre les pratiques ancestrales dégradantes». Ce micro projet a été financé par le Programme Concerté Pluri Acteurs (PCPA) et le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI). Des enquêtes d'impacts avaient été réalisées au travers des focus group, lesquels ont permis d'identifier les problèmes des femmes en général, et des veuves en particulier, qu'elles soient mariées officiellement ou coutumièrement. Ces problèmes sont une série de traitements dégradants et humiliants

Une vue du présidium

qu'elles vivent dans leur chair, du fait de la survivance de certains us et coutumes dans nos familles, imputables à la pratique sociale de nos ancêtres. Ces problèmes surviennent pendant le deuil et après l'inhumation du défunt mari. Il y a aussi, les veuves mariées coutumièrement qui sont victimes d'injustices sociales persistantes, car n'étant pas prises en compte par les pouvoirs publics.

M. François Xavier Mayouya Mifoundou a fait référence aux règles juridiques innovantes de ce projet de loi, notamment dans ces articles 1234, 1235, 1236, 1237 qui régentent la période de veuvage au Congo et les droits successoraux des veuves mariées coutumièrement. Tout en s'appuyant sur les articles 893, 894, 895. La communication du coordonnateur a été appuyée par des suggestions faites par les professionnels de la communication, ponctuées de la lecture de certains articles:

Article 1234: La veuve ne peut pas être considérée comme faisant partie du patrimoine de son mari prédécédé. A ce titre, sont interdites les pratiques coutumières qui l'obligent à épouser un parent de son mari décédé. Elle a droit de se remarier à l'homme de son choix.

Les participants

Article 1235: A la mort de l'un des conjoints, l'époux survivant peut porter un deuil dont la durée ne saurait excéder un an. L'époux séparé de corps, même à l'égard duquel il n'existe pas de décision de justice passée en force de chose jugée ne peut être astreint au port de deuil.

Article 1236: Les rites coutumiers de deuil sont volontaires. Ils ne peuvent être imposés au veuf ou à la veuve.

Article 1237: Le veuf ou la veuve ne peut être soumis à un traitement inhumain, humiliant ou dégradant, ni subir des scarifications, des actes de torture morale ou physique, ni subir des atteintes à son intimité. Le refus de la veuve ou du veuf de se prêter aux rites de deuil, ne constitue ni une injure envers le défunt, ni une cause d'indignité successorale.

Aussi, le Code prévoit les droits successoraux des veuves mariées coutumièrement, sur les règles juridiques innovantes.

Article 893: Le conjoint survivant marié coutumièrement, n'étant pas en concours avec l'épouse mariée officiellement est appelé à la succession même lorsqu'il existe des parents dans les conditions fixées par les articles 880, 881, 882.

Article 894: Le conjoint survivant marié coutumièrement bénéficie d'un droit d'usufruit ainsi que d'un droit de maintien dans l'habitation principale et, d'une part du capital décès.

Article 895: Lorsque le conjoint décédé laisse des enfants, le conjoint survivant marié coutumièrement, a droit à l'usufruit du quart des biens de la succession, quel que soit le nombre d'enfants.

En définitive, on retiendra que les veuves ou veufs subissent un traitement inhumain, d'où une approche de solutions rapides s'avère Indispensable. Ainsi, les professionnels de la communication présents à ce déjeuner de presse ont reconnu la nécessité de faire promulguer ce projet de loi avec l'apport de toutes les couches sociales du Congo. L'objectif du plaidoyer est d'amener les pouvoirs publics à l'adoption et la promulgation de ce projet de loi, car il renferme des articles qui feront que le principe de justice en faveur des veuves ou veufs soit applicable en République du Congo.

La RÉDACTION

ATLS
Africa Tax Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA
Siège Social: B.P.: 1233, Pointe-Noire
RCCM: CG/PNR/19 B 447

SOCIETE PLANTATIONS FORESTIERES BATEKE BRAZZAVILLE «S.P.F.2B.» S.A.R.L

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 000 F. CFA
Siège social: 327, Avenue Marien Ngouabi, Imm. SCI les Cocotiers
Pointe-Noire, RCCM: CG/PNR 17 B 236

Aux termes du procès-verbal constatant les délibérations des associés en date du 31 Mars 2020, les décisions suivantes ont été prises:

- Constatation du changement d'associé suite à la cession des parts sociales intervenue le 15 Mars 2020;
- Modification des statuts.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire du procès-verbal constatant les délibérations du Gérant sous le numéro 20 DA 263 du 29 Mai 2020.

Modification au RCCM de Pointe-Noire en date du 29 Mai 2020

Pour avis.

Wildlife Conservation Society Programme Congo (WCS-Congo)

WCS

B.P. 14537
Brazzaville, République du Congo
Téléphone: 242 05 747 21 21; 06 669 26 49
Email: bureaubrazzaville@wcs.org

International Programs
2300 Southern Blvd
Bronx, NY10460
Tel: 718–220-1387

APPEL D'OFFRES
POUR LE SERVICE DE FOURNITURE DE PIECES DETACHEES D'UN PARC DE VÉHICULES

Afin de mener à bien ses activités, Wildlife Conservation Society (WCS) en sigle a en sa possession une flotte de véhicules qui circulent en République du Congo. Elle lance le présent appel d'offres en vue de conclure un contrat cadre avec une ou plusieurs entreprises expérimentées et jouissant d'une bonne réputation pour la fourniture et la livraison de pièces détachées de première qualité.

Afin d'obtenir les informations nécessaires et déposer un dossier avant le 30 juin 2020, veuillez nous contacter à l'adresse suivante: brazzasupply@wcs.org

RÉFLEXION

Erection des provinces ecclésiastiques au Congo-Brazzaville: défis et perspectives pour une évangélisation plus efficace et agissante

La restructuration récente du paysage ecclésial congolais en provinces ecclésiastiques est un acte prophétique de taille à prendre au sérieux. Cette érection des provinces est un appel du Saint-Esprit qui nous fait percevoir les enjeux de la proximité géographique de nos diocèses et les aspirations pastorales nouvelles. Désormais, la mission évangélisatrice au Congo se trouve devant un tournant décisif qui impose des nouvelles manières de collaboration pastorale, des perspectives missionnaires plus transversales et des orientations pastorales plus intégratives.

Dans ces conditions, comment percevoir les avantages pastoraux des provinces ecclésiastiques? Quelles sont les tentations à vaincre à tout prix pour plus de vitalité pastorale? Quel visage donné à notre tâche d'évangélisation aujourd'hui? Quelles sont les interpellations, les attentes et défis de nos provinces ecclésiastiques?

1. Les provinces ecclésiastiques comme lieux de synergie pastorale

Le canon 431 du code de droit canonique de 1983 donne la base juridique qui traduit visiblement le but et la mission essentielle d'une province ecclésiastique en ces termes: *«pour promouvoir l'action pastorale commune à divers diocèses voisins, selon les circonstances de personnes et de lieux, et pour mieux favoriser les relations mutuelles entre Evêques diocésains, les Eglises particulières voisinent seront regroupées en provinces ecclésiastiques circonscrites sur un territoire donné»*. En effet, la province ecclésiastique favorise une meilleure coopération missionnaire sur les projets pastoraux, rend efficace la proximité géographique et renforce la fraternité, la complémentarité et la communion entre diocèses. A voir de plus près, une province ecclésiastique est un laboratoire d'idées et de visions pastorales où la pauvreté des moyens et les difficultés de la mission suscitent une forte imagination pastorale positive en vue d'un nouveau dynamisme.

Il est important de noter que si l'Eglise dans sa pédagogie évangélisatrice érige les provinces ecclésiastiques, c'est une marque de reconnaissance des avantages et des similarités liés à ce regroupement des diocèses voisins. Ainsi, les provinces ecclésiastiques présentent généralement quatre avantages principaux à savoir: l'avantage géographique, l'avantage culturel, l'avantage linguistique, l'avantage humain. L'avantage géographique exprime l'idée selon laquelle la proximité des diocèses est une richesse à valoriser pour une vie pastorale plus féconde (la proximité devient une valeur pastorale); l'avantage culturel est lié à l'unité des coutumes, de nos traditions locales (la culture devient un vecteur au service de l'évangélisation); l'avantage linguistique est lié à l'unité des langues de nos provinces: lingala, kituba, lari… (Donc pas de mission sans langue); l'avantage humain est lié aux ressources humaines de nos provinces: Evêques, prêtres, religieux et laïcs, car chacun à son niveau de responsabilité devrait apporter sa contribution pour la vie de la province (le potentiel humain est une richesse vitale).

Il devient clair qu'une province ecclésiastique est une puissance pastorale au regard de sa mission et ses avantages-défis. Ainsi, les précieux avantages de nos provinces ecclésiastiques révèlent les défis suivants: l'harmonisation de la pratique liturgique dans l'air géographique de la province; la formation des canonistes, la création des tribunaux ecclésiastiques provinciaux pour mieux appliquer la justice en vue de régler les conflits, les échecs matrimoniaux, actes scandaleux, abus de pouvoir, les actions blessant la foi et la charité; l'érection des séminaires provinciaux; l'élaboration des orientations pastorales communes, définir les cadres d'actions et les priorités pastorales provinciales; création de la coordination provinciale des écoles, création de l'assemblée provinciale des Evêques et des supérieurs majeurs, l'harmonisation des programmes de la catéchèse incluant la fibre culturelle de nos provinces, la création des centres de formation sur la liturgie, la santé et la famille dans les provinces; la réorganisation du ministère des chants, encourager à partir d'une vision d'ensemble la formation et responsabilisation du laïcat; la création d'un réseau de télécommunication pastorale provinciale (la radiotélévision et les réseaux sociaux provinciaux pour mieux communiquer); ériger des stratégies pastorales de revitalisation de nos communautés chrétiennes sans prêtre; renforcer la confiance des catéchistes, définir le profil des prêtres selon les réalités des provinces; produire les guides de vie pastorale pour les prêtres de la province, encourager la formation qualifiante des prêtres provinciaux; prêter une attention soutenue aux vocations, créer les nouvelles expériences de fraternité chrétienne dans les provinces ecclésiastiques…

2. Des nouvelles provinces pour une nouvelle évangélisation plus agissante

L'érection de ces provinces inaugure une nouvelle ère évangélisatrice qui aiguise notre sens de synodalité ecclésiale. Depuis le jour de l'annonce officielle de cette subdivision ecclésiale par le Nonce Apostolique, c'est la voix du Seigneur qui redit à l'Eglise du Congo cette parole prophétique: *«voici, je fais toute chose nouvelle»* (Ap 21,5). Donc, nous ne pouvons plus évangéliser dans une sorte de pastorale isolée, mais c'est l'heure de la nouveauté évangélique collaborante. La subdivision de notre vie ecclésiale en provinces est une sérieuse interpellation qui bouscule nos schèmes pastoraux et appelle les nouveaux

Mgr Anatole Milandou

paradigmes plus persuasifs et performants. Dorénavant, notre évangélisation est appelée à être un programme de vie, d'action et d'engagement commun en vue des Eglises provinciales plus prophétiques. Il serait mieux que chaque province développe une culture spirituelle qui laisse place à la créativité pastorale, liturgique et catéchétique.

L'évangélisation agissante est celle qui vise une transmission plus réussie du dépôt de la foi. Cela exige donc, la construction d'un nouveau langage pastoral simplificateur favorisant une bonne compréhension de la Parole de Dieu par nos fidèles. Par ailleurs, l'évangélisation agissante est aussi celle qui considère nos similarités culturelles provinciales (langues, coutumes, histoire…) comme des vecteurs poussant très loin le javelot de la vie pastorale de nos provinces. On comprend clairement que cette nouvelle évangélisation serait creuse et ruineuse si elle reste répétitive et tournante, elle est conviée plutôt à inventer les nouvelles manières de croire, de célébrer et de vivre la Parole du Christ-Sauveur.

3. Les tentations à vaincre pour une vitalité pastorale dans nos provinces

Si l'érection des provinces se révèle un acte prophétique pour notre Eglise congolaise, cependant un chapelet de tentations multi-facettes peut ruiner la coopération pastorale et vider notre sens de témoignage chrétien. C'est dans ce contexte que nous comprenions la déclaration musclée du Nonce Apostolique lors de l'annonce officielle de cette restructuration ecclésiale: *«La nouvelle restructuration de l'Eglise du Congo n'est pas le résultat de calculs ou intérêts conflictuels, de régionalisme ou de désirs personnels, mais a pour seule et unique motivation la pastorale des fidèles…»*.

Voici brièvement quelques tentations à vaincre comme notre Seigneur Jésus-Christ au désert en vue d'apporter plus de vitalité pastorale dans nos provinces: la tentation permanente de sombrer dans le tribalisme et le régionalisme: le tribalisme est une ''maladie'' dangereuse contre laquelle les fidèles du Christ sont invités à tourner définitivement le dos. La morsure du tribalisme ronge et décime notre société congolaise dans son ensemble. Ainsi, la subdivision de notre Eglise en provinces n'est pas un acte de survalorisation du tribalisme, mais un souci profondément pastoral. Le spectre du tribalisme comme élément diviseur peut niveler notre Eglise vers le bas. La répartition en province ecclésiastique est un moment favorable pour bannir le tribalisme sous toutes ses formes, car dans le tribalisme, ce qui est supposé être une richesse à développer et à partager pour tous est pervertit pour servir les intérêts de quelques-uns. Au fond, cette tentation tribale nous guette tous en Eglise et constitue une délinquance intérieure qui nuit au sacré projet de fraternité du peuple de Dieu. Suite à la création des provinces, chacun devrait se situer, c'est-à-dire savoir s'il est acteur de la coopération pastorale ou un complice au service des intérêts tribaux. Car en Jésus il n'y a ni juif, ni grec, ni païen. (Ga 3, 28). Une Eglise tribale est une Eglise très faible. Par ailleurs, le tribalisme dégrade le tissu de l'unité ecclésiale et nuit à la promotion des

Mgr Miguel Angel Olaverri .

valeurs d'ouverture, d'hospitalité, d'acceptation de la différence et de collaboration pastorale. Il installe le goût amer de la méfiance, de la suspicion et de l'insécurité. Plus grave encore, le tribalisme, lorsqu'il est entretenu au sein de l'Eglise, détruit nos options pastorales préférentielles, offusque le climat fraternel, fragilise le dynamise ecclésial et constitue un contre témoignage dans une province ecclésiastique. Que le mystère de l'incarnation du Christ nous aide à faire tomber les barrières du tribalisme pour que nous soyons sel et lumière de la terre dans nos provinces ecclésiastiques (Mt 5,13). Ainsi, pour que la tentation du tribalisme disparaisse au sein des enfants de Dieu, nous proposons trois voies à savoir: la voie constitutionnelle qui consiste à renforcer le pouvoir de nos structures pastorales provinciales grâce aux textes juridiques communs et lier le pouvoir des agents pastoraux sur les textes juridiques communs. Cela éviterait de surélever le pourvoir des agents pastoraux; la voie géopolitique consiste à bien repartir les structures pastorales et les nominations au niveau de la province. Il s'agit ici d'éviter de ne concentrer les institutions pastorales d'ensemble que dans un diocèse; la voie évangélique consistant à changer notre regard sur les autres, ne voir les autres que sur la base de la collaboration missionnaire et non sur la base ethnique. C'est la voie de la dignité humaine et du respect de l'homme.

Comme autres tentations à vaincre dans nos provinces ecclésiastiques, il y a le sentiment des Eglises sous-tutelles. Nous sommes invités à développer une pensée positive et croire

Mgr Victor Abagna Mossa

en nos capacités et nos compétences; la tentation de l'insignifiance qui est un poison contre l'engagement et la créativité tout en rendant en panne la synergie pastorale provinciale; la tentation de la soif du pouvoir. Il serait mieux de voir le pouvoir comme service et non comme domination dans une province.

4. Le rayonnement pastoral de nos provinces: une responsabilité de tous

Faire vivre nos provinces ecclésiastiques est une œuvre délicate et exigeante qui appelle la collaboration de tout le peuple de Dieu. Ce qui veut dire, que le dynamise missionnaire de nos provinces n'est pas une œuvre réservée à une classe de fidèles, il est mieux de mutualiser et conjuguer les efforts communs. Chacun selon sa responsabilité est invité à donner à la Parole de Dieu un visage plus signifiant et démystifié. Le génie créateur, les charismes et talents de chacun seront une contribution de taille au dynamisme pastoral. A cet effet, nous sommes invités à exclure le relativisme qui est un tombeau de la vie pastorale, car nos provinces ecclésiastiques sont de vastes chantiers pastoraux qui sollicitent de nombreux ouvriers en vue de travailler, d'ajuster, d'imaginer, de préciser les projets pastoraux d'ensemble en vue des directives évangélisatrices concrètes et des orientations d'actions missionnaires attrayantes. Pour que ce rayonnement devienne réalité, formons des cerveaux pastoraux collectifs et des organes techniques de la pastorale dans chaque province ecclésiastique pour l'efficacité de la mission, la gloire de l'Eglise universelle et l'avènement d'une Eglise-nation où chaque personne a sa place et sa dignité d'enfant de Dieu. Ainsi, dans la joie de l'érection des provinces ecclésiastiques, prions et méditons, car ensemble, unis nous ferons de bonnes choses pour la gloire de Dieu et le salut du monde.

Abbé Lys MOKOKO
Prêtre du Diocèse de Ouesso

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Bientôt, la session pastorale des Evêques

Initialement prévue pour la dernière décade du mois d'avril dernier, la Session pastorale des Evêques du Congo aura lieu du mardi 30 juin au vendredi 3 juillet 2020, au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville. Elle fait partie des trois rendez-vous ordinaires de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) avec la retraite spirituelle des Évêques et l'Assemblée plénière. A cette occasion les Evêques écoutent les rapports des différentes commissions épiscopales sur ce qui a été fait et réalisé au cours de l'année pastorale précédente. C'est pourquoi elle s'institue comme la «plénière des Commissions Episcopales», afin que l'Assemblée plénière soit consacrée uniquement au thème choisi. La 49e Assemblée plénière prévue du 12 au 19 octobre 2020 aura pour thème: «La formation sacerdotale».

NÉCROLOGIE

John NDINGA-NGOMA, journaliste à La Semaine Africaine, l'Adjudant des Forces armées congolaises, Lié ITSISSA ISSAMOU, Edmond ITSISSA ISSAMOU, Prisca Modeste ITSISSA NIAMA et Adrienne ITSISSA ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances, ainsi que les ressortissants de Mossendjo, Dolisie et Pointe-Noire, du décès de leur frère et neveu, Elisée ITSISSA IBAYI, plus connu sous le surnom de MADERA. Décès survenu le 18 juin 2020 à Johannesburg, en Afrique du Sud, des suites d'une longue maladie.

En attendant la levée des restrictions liées à la lutte contre le coronavirus, les veillées se tiennent selon la répartition géographique ci-après:

- A Mossendjo, au numéro 151, avenue de la Louessé, au quartier Yombo;
- A Dolisie, au numéro 13 de la rue Ouesso, au quartier Baloumbou.

La date et le lieu de l'inhumation seront communiqués ultérieurement.

N.B.: Tout accès au lieu de la veillée est conditionné au strict respect des mesures barrières comme le lavage des mains et le port obligatoire du masque et la distanciation physique.

ANNONCE

TERMES DE RÉFÉRENCE

Recrutement d'un chargé de mission «formation et inclusion professionnelle» et un chargé de mission «système national d'information de l'action sociale».

Contexte général et description du projet:
Le projet d'appui à l'inclusion productive des populations vulnérables en République du Congo, dit «Projet TELEMA», mis en œuvre par le Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire, bénéficie d'un appui financier de l'Agence Française de Développement (AFD).
Etant un projet internalisé, il se donne pour finalité de créer des mécanismes structurels, organisationnels et des capacités permettant au MASAH de mettre en œuvre le Plan National d'Action Sociale (PNAS) dans son ensemble et en particulier sa politique d'insertion économique et productive des populations vulnérables.
De façon spécifique, il s'agit de (i) renforcer durablement les capacités du MASAH, plus particulièrement de la Direction Générale des Affaires Sociales, au niveau central comme au niveau déconcentré pour contribuer à la pérennisation des acquis du projet et de l'ensemble des interventions sociales, (ii) expérimenter graduellement des dispositifs permettant d'accompagner durablement des personnes vulnérables vers l'emploi ou l'auto emploi à Brazzaville, à Pointe-Noire et au Pool et (iii), permettre la mise en place et l'ancrage du système national d'information de l'action sociale en installant des modalités de collecte et d'exploitation des données d'action sociale suffisamment adaptées à l'organisation et au fonctionnement du MASAH.
Ce projet cible les jeunes (16-29 ans) et les adultes vulnérables (30 à 59 ans); diplômés sans emploi, au chômage, en situation de handicap ou pas, employables et/ou en capacité de poursuivre une formation en vue de l'insertion professionnelle et sociale.
En effet, la mobilisation du MASAH et des partenaires techniques et financiers sur les problématiques d'autonomisation économique des populations vulnérables et du renforcement des capacités du système d'action sociale, représente une grande opportunité pour renforcer et développer les interventions coordonnées, cohérentes et efficaces.
Dans le but d'assurer une meilleure coordination des actions, le projet TELEMA a l'intention de payer les services d'un chargé de mission Formation et Inclusion Professionnelle et le chargé de mission système national d'information de l'action sociale.

1.Mission du chargé de mission Formation et Inclusion Professionnelle:
Sous l'autorité du Directeur Général des Affaires Sociales, coordonnateur du projet TELEMA, le Directeur de l'Insertion Sociale et Economique, Coordonnateur de la Composante 2 et sous la supervision du Chef de mission et de l'Expert FIP Expertise France, il a pour mission principale d'appuyer la composante 2 du projet, en particulier l'exécution du volet inclusion productive.
Plus précisément, il assistera la Direction de l'Insertion Economique et Sociale dans l'exécution des tâches suivantes pour la programmation et la supervision des différentes activités liées à la formation et à l'inclusion professionnelle:

1- Volet projets:
* appui à la supervision des dispositifs d'insertion-formation professionnelle;
* appui à la formation des agents des CAS pour l'identification, la mise en œuvre et le suivi des projets d'insertion (transfert des compétences);
* appui aux formations sur la dynamique entrepreneuriale auprès des CAS;
* préparation/supervision des business plans avec les CAS; *appui au suivi/accompagnement des projets d'insertion;
*suivi de l'exécution des dépenses engagées par les projets d'insertion;
*facilitation de l'accès au crédit et lobbying auprès du système bancaire pour les projets d'insertion qui sont devenus opérationnels et bancables1.

2- Autres appuis en formation
*aide à la conception, au cadrage et à la mise en place de dispositifs de formation et d'insertion professionnelle;
*aide à la validation des outils d'accompagnement des publics vulnérables;
*appui à la préparation des termes de références des prestataires d'insertion et de formation professionnelle;
*appui à la supervision des prestations et des appuis de proximité;
*appui à la formation des autres agents du Ministère concernés par les projets d'insertion;
*accompagnement des administrations et autres structures publiques et privées du secteur de la formation et de l'insertion professionnelle.

Profil du chargé de mission:
*Être de nationalité congolaise;
*Diplôme universitaire (Bac+4 minimum) en gestion, économie, marketing, sociologie management ou équivalent;
*Avoir des notions de gestion et/ou de marketing et être capable de comprendre et/ou de monter un compte prévisionnel simplifié;
*Connaissance parfaite du français;
*Connaissance du secteur informel et aptitude au travail social;
*Capacité rédactionnelle et esprit de synthèse;
*Bonne pratique des outils informatiques: Word, Excel, PowerPoint, etc.

Expérience professionnelle:
*Expérience minimum de 3 ans de pratique, si possible dans le cadre de projets ou d'ONG;
*Avoir une expérience dans le domaine de la formation ou de l'accompagnement;
*Expérience dans le domaine du secteur informel, si possible dans celui de l'appui aux micro-entreprises (individuelles ou groupement);
*Toute autre expérience professionnelle, en particulier en gestion, dans l'entrepreneuriat ou dans le secteur privé, pourra être considérée comme un atout supplémentaire.
1.Après la première phase de subvention par le MASAH qui a permis leur éclosion, ces projets peuvent avoir besoin de crédit pour assurer leur croissance.

2.Mission du chargé de mission «système national d'information de l'action sociale»:
Sous l'autorité du Directeur Général des Affaires Sociales, coordonnateur du projet TELEMA, le Directeur des Etudes et de la Planification, Coordonnateur Adjoint du projet TELEMA et responsable de la composante SNIAS et sous la supervision du Chef de mission et de l'Expert SNIAS Expertise France, il a pour mission principale d'appuyer la composante 3 du projet, en particulier l'exécution du volet SNIAS.
Plus précisément, il assistera la Direction des Etudes et de la Planification dans l'exécution des tâches pour la programmation et la supervision des différentes activités liées à la mise en œuvre du SNIAS.
Plus précisément, l'assistant informaticien du SNIAS a, en tout ou partie, à réaliser des travaux portant sur:
*La prise de connaissance de l'existant fonctionnel, informatique et organisationnel des parties prenantes impliquées dans le projet;
*La prise de connaissance du contenu du projet TELEMA et notamment de sa composante SMAS;
*La mise en œuvre des projets prévus dans la composante SNIAS;
*Le suivi de la bonne exécution des travaux, réunions, déploiements, développements, etc. engagés pour chacun des projets prévus par le SNIAS;
*L'établissement et le maintien d'une communication bi-directionnelle entre la composante SNIAS et les parties prenantes visant à favoriser les échanges et la mutuelle compréhension de la teneur des projets;
*Rendre compte au chef du projet TELEMA et à l'expert S.I. en charge de la composante SNIAS.

Profil du chargé de mission:
*Etre de nationalité Congolaise;
*Ne pas être fonctionnaire de l'Etat au moment de la prise des fonctions;
*Avertir de tout conflit d'intérêt possible;
*La plupart des activités se déroulent à Brazzaville avec, au besoin, des déplacements ponctuels sur Pointe Noire;
*Etre disponible à prendre le poste tout de suite;
*Diplôme d'Ingénieur ou une Maîtrise en système d'information (BAC+5);
*Maîtrise des outils informatiques courants (suite bureautique, communications électroniques, outils de présentation);
*Maîtrise du français pour communiquer avec autonomie à l'oral comme à l'écrit;
*Connaissance des bonnes pratiques ITIL;
*Savoir-être, discrétion et diplomatie;
*Connaissance d'une démarche structurée de gestion de projet idéalement Prince 2 ou PMP constitue un plus.

Expérience:
*10 ans d'expérience en informatique, avec une compréhension des bonnes pratiques en vigueur dans les domaines Etudes - Développement, Réseau, Sécurité, Management et Gouvernance;
*Expérience dans la conception et la mise en œuvre de systèmes d'information;
*voir organisé et dirigé des activités relatives à la mise en place des systèmes d'information constitue un atout ;
*Expérience de l'administration publique au Congo (idéalement dans le secteur social);
*Expérience dans la formation à l'utilisation des systèmes d'information est un plus;
*Expérience dans la conduite du changement et dans l'accompagnement des réformes est un plus.

Durée:
La durée du contrat est d'un (01) an renouvelable à la suite d'une évaluation.
Constitution et dépôt des dossiers de candidature:
Les candidats intéressés devront transmettre un dossier de candidature en français comprenant:
*Une lettre de motivation adressée au Directeur Général des Affaires Sociales; coordonnateur du projet TELEMA ;
*Un curriculum vitae détaillé comportant des informations démontrant que le candidat possède les qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour le poste avec mention de deux références professionnelles (une au minimum);
*Une copie des diplômes ;
*Une copie des attestations ou certificats de travail.
Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard, le 02 Juillet 2020, à 13H00 (heure locale), à l'adresse mentionnée ci-dessous, sous pli fermé portant la mention:
«Avis d'appel à candidature pour le recrutement.....».
Siège du Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire, derrière le Ministère de la Justice et des Droits Humains, à côté du Commissariat central, Brazzaville - République du Congo.

SOCIAL

Le Rotary international vient en aide au lycée de Kintélé

Le Rotary international district 9150 par l'entremise du Rotary club Brazzaville centre a fait don d'une bâche à eau au lycée de Kintélé, dans le Pool, et réhabilité ses lieux d'aisances. La cérémonie de remise de ce don s'est déroulée le 17 juin 2020 en présence de la mairesse de cette commune, Stella Mensah Sassou Nguesso. Le Rotary club a été représenté par Nestor Oyoukou et le lycée par son proviseur Damas Bouako.

Nestor Oyoukou remettant symboliquement les clés à S. M. Sassou Nguesso

Ce don d'une valeur d'environ 1.600 000 F.CFA, a fait savoir Nestor Oyoukou, du Rotary, répond au problème de manque d'eau qui se posait avec acuité dans ce lycée, empêchant l'entretien et le bon fonctionnement des toilettes. Ce produit pas grandiose prend de l'importance, a précisé le représentant de l'organisation donatrice, avec la pandémie du Coronavirus où l'eau est l'élément essentiel du principe de la riposte. *«Au départ, le projet consistait à relier les installations de la Société nationale de distribution d'eau (SNDE) -aujourd'hui La Congolaise des eaux- et du lycée. Pour parer au plus pressé, nous avons construit une bâche à eau de 22.000 m3 qui permettra d'autonomiser la fourniture de cet élément vital pendant deux à trois mois.»*

Nous n'avons pas la prétention de tout faire, a poursuivi Nestor Oyoukou, mais en échangeant avec l'équipe de maîtrise de l'établissement, *«nous avons identifié d'autres besoins. La réunion que nous avons eue, nous a amené à la conclusion suivant laquelle, il fallait qu'on travaille davantage pour mettre en place un produit plus important. Probablement, si nous réussissons à obtenir un global ground (grand projet), ça permettra d'achever le travail déjà amorcé et peut-être d'attaquer d'autres projets, à l'instar de l'informatisation de l'établissement etc…»*, **a-t-il déclaré. Satisfaite de l'appui qu'apporte le Rotary, Mensah Sassou Nguesso l'a remercié et signifié que l'ONG n'en est pas à son premier geste dans sa commune. Ce sont des petits projets qu'il fait, mais qui participent au bien-être de la population.**

Principal bénéficiaire, le proviseur du lycée de Kintélé s'est dit heureux de recevoir ce don qui vient à point nommé. *«Cette donation nous permet de renforcer nos capacités dans la gestion de la pandémie au sein de l'école».*

Saisissant cette occasion, la conseillère municipale de Kintélé, Bénédicte Enoua, a offert des seaux d'eau et des gels hydro-alcooliques. La visite guidée des installations a clos la cérémonie. Le lycée de Kintélé compte 2987 et 64 agents. Il présentera au baccalauréat session 2020, 1.174 candidats, toutes séries confondues

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

LUTTE CONTRE LA COVID-19

La Commission de l'U.A. crée un fonds pour freiner la propagation de la pandémie

Par le biais d'une visioconférence, les ministres africains de la Jeunesse des pays membres de l'Union africaine (UA) ont échangé mercredi 17 juin dernier, sous les auspices, entre autres, de Sarah Anyang Agbor, commissaire de l'UA en charge des ressources humaines, de la science et de la technologie. La République du Congo était représentée par Destinée Hermella Doukaga, ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique.

Destinée Hermella Doukaga en vidéoconférence

Objectifs: discuter des mesures urgentes à prendre en appui à l'initiative africaine sur la COVID-19; partager les bonnes pratiques tendant à réduire la propagation du virus et identifier les domaines d'action, par rapport aux stratégies nationales de chaque pays quant à la prise en charge médicale et la guérison des malades dans les différents pays membres.

La Commission de l'Union africaine a pris l'initiative d'accompagner les Etats membres de l'Union par la création d'un fonds de lutte contre la COVID-19, en mobilisant 420 millions de dollars américains, pour freiner l'expansion de cette pandémie dans le continent et relever les défis économiques, sanitaires et humanitaires, conséquences de la pandémie, sur le continent. Ceci, en élaborant des réponses pratiques pouvant aider les jeunes à assumer leurs responsabilités pour ce qui est de leur propre sécurité et de la sécurité de leur entourage. Ces réponses visent principalement la réduction du risque de contamination de la maladie chez les jeunes africains, l'impact du virus sur leur vie et la mobilisation des jeunes dans la lutte contre le Coronavirus. Mais, tous ces objectifs ne pourront être atteints que par une approche coordonnée entre le leadership de l'AU, les pays membres de l'UA, et les partenaires au développement, estime la ministre congolaise de la Jeunesse.

Mme Destinée Hermella Doukaga a présenté à ses hôtes l'expérience du Congo dans la lutte contre la COVID-19. Elle a, entre autres, fait savoir que le ministère de la Jeunesse est solidaire de l'action gouvernementale. Puisqu'un nombre important de jeunes est non seulement fortement impliqué dans la sensibilisation des citoyens sur les mesures barrières à observer, à travers les médias classiques et les réseaux sociaux, pour mettre fin à cette pandémie, mais aussi dans la fabrication des masques, pour aider les populations les plus démunies à se prémunir de la COVID-19.

En revanche, pour aider certains jeunes dont les entreprises sont tombées en faillite, à cause de cette maladie, le ministère entend mener un plaidoyer auprès du Gouvernement pour que la Task force mise en place prenne en compte les entrepreneurs jeunes qui ont été fortement frappés par la pandémie, afin qu'ils bénéficient d'un accompagnement susceptible de leur permettre de relancer leurs activités, a fait savoir la ministre.

Marcellin MOUZITA M.

COVID-19

L'ACAP appelle à une union sacrée pour en venir à bout

Dans le déconfinement, l'Association congolaise d'amitié entre les peuples (ACAP) a célébré vendredi 12 juin à son siège à Brazzaville, le 56e mois de l'amitié, sous le thème: ***«Luttons contre le Coronavirus (COVID-19), en privilégiant les gestes barrières pour redorer l'échelle économique, l'équilibre sociale, culturelle et politique des pays»***

Vital Bala (au milieu) présidant la cérémonie de célébration

Présidée par Vital Bala, son président, en présence du représentant du secrétaire général du Parti congolais du Travail (PCT), la célébration ne s'est pas déroulée comme à l'accoutumée, compte tenu des mesures de distanciation sociale et d'hygiène (gestes barrières) édictées par le Gouvernement.

Après une minute de silence observée en mémoire de ceux qui sont morts pendant le confinement, le président de l'ACAP, dans son adresse aux membres de l'Association, a déclaré: *«Nous encourageons le Gouvernement congolais pour les efforts inlassables qu'il est en train de faire afin d'éradiquer cette pandémie, et vous invitons à vulgariser auprès des parents la notion des gestes barrières qui sauvent l'humanité…*

«Le Congo, comme la plupart des Etats affectés par le Coronavirus demeure dans l'incertitude au regard des effets conjugués de nombreux chocs enregistrés sur le plan macroéconomique…» Toutefois, a-t-il indiqué, la lutte contre la pandémie devrait intégrer dans le quotidien les gestes barrières édictés par le Gouvernement et limiter les déplacements inutiles; que chacun prenne conscience pour éradiquer la pandémie.

Malgré le report des conférences-débats prévues pendant ce 56e mois de l'Amitié, l'ACAP entend s'impliquer comme elle l'a toujours fait en pareille circonstance. Avec les communautés étrangères résidant au Congo (ACEC), elle se mobilisera pendant cette période difficile, afin de vulgariser l'information auprès des populations dans le but de vaincre la pandémie. Elle a ainsi appelé à une union sacrée pour venir à bout du Coronavirus.

V.M.

COVID-19

L'ambassade de France remet du matériel de protection aux centres de santé

Dans le cadre de la coopération entre la France et le Congo pour lutter contre la propagation de la COVID-19 sur le territoire congolais, l'Ambassadeur de France, François Barateau, procède ce mardi 23 juin, aux côtés des membres de l'ASLAV, à la remise de matériel de protection au dispensaire Sœur Martin de Brazzaville.

La distribution de ce matériel s'inscrit dans le cadre de la subvention de 9. 803€ allouée en mai 2020 par l'Ambassade de France à l'Association de l'Amour Vivant (ASLAV), pour équiper 21 centres partenaires de l'ASLAV en matériel de protection contre le Coronavirus (gants, masques et gels hydro alcoolique), afin de freiner sa propagation sur le territoire national. Elle se poursuivra dans les 20 autres centres de santé restants, partenaires de l'ASLAV, répartis sur l'ensemble du territoire national. Au total, près de 500. 000 habitants bénéficieront de ce matériel de protection.

Etude de Maître Brislaine KOUTOU
Notaire
Sise 55, rue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, en face de la boucherie du Plateau, marché Plateau centre-ville, Pointe-Noire, téléphone: 06 657 45 55/ 04 433 87 96/06 680 20 01

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
ENGINEERING PARTNERS ENERGY AFRICA

«EPE AFRICA»

Société A Responsabilité Limitée
Capital: 1.500.000 F. CFA
Siège social: Arrondissement n° 01 E.P LUMUMBA, Centre-ville,
49, Avenue Jacques OPANGAULT
Téléphone: 05 584 83 22
RCCM NO CG/PNR/15 B 798
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 08 février 2020 et déposé au rang des minutes de Maître Brislaine KOUTOU, Notaire, le 05 juin 2020, dûment enregistré le 08 juin 2020, sous le folio 106/16, 2896, les associés de la société ENGINEERING PARTNERS ENERGY AFRICA «EPE AFRICA» SARL ont délibéré sur le changement du gérant associé, en remplaçant Monsieur Garci Varnet Rostant KINKONDA MOUNDZEDZE par Madame Kislène Vanessa KISSA BITA, laquelle est nommée pour une durée de deux (02) ans.

DEPOT LEGAL: Dépôt de ladite décision a été fait au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire le 09 juin 2020, et enregistré sous le numéro 20 DA 276.

Pour avis,
Le Notaire
Maître Brislaine KOUTOU

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA MUSIQUE

Sous le signe du recueillement et de l'introspection

L'humanité a célébré le 21 juin 2020, la Fête internationale de la musique, une initiative de Jack Lang, ancien ministre français de la Culture, en 1982. Cette fête, placée sous le thème: «Tous ensemble pour la musique», vise à promouvoir la musique sur toutes ses formes. L'événement qui s'est célébré dans la méditation pour cause de pandémie de la COVID-19 a permis au Gouvernement, par le biais du ministre de la Culture et des arts, Dieudonné Moyongo, de faire une communication dans laquelle il a exhorté la communauté musicale à ne point se relâcher, à ne point perdre espoir face à cette pandémie.

Le ministre Dieudonné Moyongo.

Le ministre de la Culture et des arts s'est incliné tout d'abord devant les mémoires des musiciens emportés par le coronavirus, à travers le monde, avant d'adresser ses félicitations aux artistes-musiciens congolais pour leur implication dans la politique de riposte contre la COVID-19: *«En cette 38e édition (de la fête de la musique, Ndlr), le monde entier traverse malheureusement une situation dramatique, inédite, caractérisée par la pandémie du Coronavirus (COVID-19). Il a fauché des vies par centaines de milliers, au nombre desquelles figurent des artistes emblématiques tels Manu Dibango et notre compatriote, Aurlus Mabélé, le roi du soukous. C'est ici l'occasion de nous incliner devant leurs mémoires, ainsi que celles de nombreux autres musiciens de par le monde emportés par les flots implacables du Coronavirus.»*

La COVID-19 a empêché les artistes de faire la fête.

Louant par la suite l'accompagnement des pouvoirs publics par les artistes-musiciens, à travers leurs œuvres, *«dans cette atmosphère anxiogène et traumatisante que nous impose la pandémie du Coronavirus, nos artistes, par des œuvres inspirées, accompagnent l'effort des pouvoirs publics dans la sensibilisation. A travers leurs chansons, ils participent à l'éducation des populations et à leur conscientisation sur le respect des mesures barrières édictées par les autorités en vue de casser la chaîne de contamination. (…) Leurs prestations artistiques produites dans des conditions extrêmement difficiles véhiculent, de façon admirable, le message de la prévention contre le Coronavirus. La République reconnaissante, par ma voix, leur adresse de sincères félicitations.»*

Les musiciens congolais décédés depuis la précédente célébration de la fête de la musique jusqu'à ce jour ont également reçu l'hommage du ministre de la Culture et des arts. *«La présente communication m'offre l'occasion de rendre un hommage posthume à Fernand Mabala qui nous a quittés depuis la dernière célébration. De même, nous nous inclinons devant les mémoires de Dieudonné Samba, alias Sambadio, et d'Yves Sounda, alias Yves Saint Lazare. Par ailleurs, nous rendons un suprême hommage au patriarche Ganga Edo, entré au panthéon de la musique congolaise, et dont la longue et féconde présence sur scène a bercé tant et tant de générations au travers de la rumba, danse et genre musical dont notre pays, conjointement avec la République Démocratique du Congo, a demandé, depuis le 25 mars 2020, l'inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.»*

A cause du Coronavirus, a précisé le ministre de la Culture et des arts, *«cette fête de la musique, édition 2020, constitue, pour nous, un moment de recueillement et d'introspection, puisque le mal redoutable continue de sévir sournoisement et dangereusement autour de nous. Je demande à la communauté musicale de ne point se relâcher et de ne point perdre espoir car, aussi longue et terrible que sera la nuit du Coronavirus, le soleil de la santé reparaîtra un jour pour notre plus grande jubilation»*, a-t-il rassuré.

Alain-Patrick MASSAMBA

OBSERVATOIRE 242
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social: 1.000.000 francs CFA
Siège social: 281, rue de la Révolution, Mpila, Brazzaville
RCCM: CG-BZ-01-2020-B-13-00119-République du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du neuf juin deux mil vingt, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral Immeuble AGC-VIE, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique et les statuts;

Objet Social: La Société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger :
-Evénementiel (organisation d'évènements publics et privés); Communication (toutes activités d'agence de communication, activités de conseil de communication et marketing au moyen de tous supports notamment par internet et tout media interactif); Digital (création, développement de site web); Bibliothèque multimédia; Fourniture de bureau.
Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application, le développement ou de le rendre rémunérateur ;

Dénomination Sociale: La société prend la dénomination suivante: OBSERVATOIRE 242 ;

Siège Social: Le siège social est fixé à Brazzaville, 281, rue de la Révolution, Mpila (République du Congo) ;

Durée: La durée de la Société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation ;

Capital Social: Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement ;

Administration de la Société: La Société est gérée et administrée par Monsieur KABA MBOKO Prince Michrist, demeurant à Brazzaville ;

Dépôt légal: Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, 11 juin 2020 ;

Immatriculation: La Société dénommée OBSERVATOIRE 242 est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro RCCM: CG-BZV-01-2020-B13-00119.

Pour avis,
Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU-BEMBA, Notaire

DISPARITION

L'artiste-musicien Sambadio inhumé à Goma Tsé-Tsé

Décédé le 3 juin 2020 à Brazzaville, à l'âge de 59 ans, après un long combat contre le cancer, l'artiste-musicien et auteur-compositeur Sambadio (Dieudonné Samba Bibimbou à l'état-civil), leader de l'orchestre Vivacité Mélodia de Pointe-Noire, a été porté en terre le vendredi 19 juin dernier, à Goma Tsé-Tsé (Département du Pool). Loin du fief de son orchestre. Bien avant, un ultime hommage lui a été rendu à la morgue municipale de la capitale par les parents, amis, connaissances, ainsi que les confrères musiciens, notamment ceux faisant partie de l'Union des musiciens congolais (UMC), gagnés par la tristesse et la consternation. En présence du ministre de la Culture et des arts, Dieudonné Moyongo, qui, à l'occasion, a au nom du Gouvernement, déposé une gerbe de fleurs, avant de se recueillir devant la dépouille du disparu.

Le ministre de la Culture et des arts se recueillant devant la dépouille du disparu.

Ce geste a également été accompli par le président de l'UMC, Godefroy-Magloire Bonguili, dit Pape God, avant d'entonner en cœur, avec d'autres musiciens, quelques chansons du disparu. Entre autres, l'une de ses œuvres emblématiques: ''Tadie'' . Une manière, pour les musiciens, de lui dire leur adieu, avant que le corbillard ne quitte la morgue municipale pour Goma Tsé-Tsé.

Sambadio a fait son temps, et il a bercé les mélomanes dans les années 90, et a laissé de nombreux souvenirs, comme l'ont témoigné des chroniqueurs de musique et des artistes-musiciens.

Cripan Samba, fils de l'artiste-musicien, a remercié le ministère de la Culture pour la prise en charge des obsèques, mais aussi pour avoir assisté son père de l'hôpital jusqu'aux obsèques. Il garde de son père le souvenir d'un grand musicien.

Claude-Alain Yakité, ancien-chroniqueur de musique: *«Ce garçon, je l'ai connu lorsque j'animais l'émission ''Ecouter et juger'' sur Radio-Congo, dans sa célèbre chanson ''Tadie'' qui a occupé le hit-parade pendant toute une année.»*

Médard Milandou-Tsonga, lui également chroniqueur de musique, a salué l'œuvre et le talent de Sambadio, un artiste-musicien *«qui a marqué son époque, et dont les œuvres ont fait danser de nombreux mélomanes.»*

«Nous sommes très touchés de perdre un artiste comme Sambadio qui a fait son temps avec des chansons comme ''Tadie'' et ''analyser'' et cela fait mal», a dit un mélomane.

Pape God, président de l'UMC: *«Sambadio est parti avec tout son talent. Il avait encore suffisamment de la matière. Mais le destin a voulu autrement. Mais qu'à cela ne tienne, nous continuerons à écouter ses œuvres, car l'artiste ne meurt jamais. Nous avons assisté notre frère de l'hôpital à la veillée, jusqu'au moment où il est en train de partir à sa dernière demeure. Je remercie le ministère de la Culture d'avoir pris en charge les obsèques de Sambadio. Je dis aussi merci au secrétaire général du PCT qui a envoyé une commission pour aider la famille. Son producteur avait déjà promis à Sambadio de le faire rentrer dans un studio pour l'enregistrement d'un album de huit titres, et ce travail devait se faire d'ici le 8 septembre. Mais, malheureusement, avec la maladie, le destin en a décidé autrement.»*

A.P.M.

PARCELLE A VENDRE

3.264,51m², à MASSENGO
Tél.: 06 661 99 18
06 690 61 68

MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION,
DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE L'INTEGRATION
DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE BRAZZAVILLE

AFD
AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

Avis à manifestation d'intérêt en vue du recrutement d'un cabinet pour l'audit externe du projet de rénovation des infrastructures d'eau et d'assainissement du Centre Hospitalier et Universitaire de Brazzaville

Le Ministère de la Santé, de la Population, de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement (MSP-PFIFD) a obtenu un financement de la l'Agence Fançaise de Développement (AFD) pour financer le coût du projet de rénovation des infrastructures d'eau et d'assainissement du Centre Hospitalier et Universitaire de Brazzaville et amélioration de la gouvernance hospitalière. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre de contrat des travaux du marché n° CCG 1094 01 F rénovation des infrastructures d'eau et d'assainissement du CHUB.

Le CHUB a l'intention d'utiliser une partie des ressources du projet pour effectuer les paiements au titre du contrat de service d'expertise d'un cabinet d'audit comptable pour la réalisation des audits externes financiers et comptables du projet mentionné ci-dessus. Le cabinet sera recruté pour des exercices comptables en fonction des avances à débourser et de durée du projet d'adduction des eaux.

OBJECTIFS DE LA MISSION:

L'objectif de l'audit des états financiers du Projet est de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du projet par rapport à chaque avance renouvelable reçue et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées. Le cabinet réalisera un audit administratif, comptable et financier du projet.

QUALITÉ DE L'AUDITEUR:

Le cabinet d'audit doit être enregistré et être régulièrement inscrit au tableau d'un ordre des experts comptables reconnu sur le plan national ou régional. Le cabinet doit avoir un dossier administratif complet et également jouir d'une expérience confirmée en comptabilité et audit financier des projets de développement, notamment ceux financés par les partenaires au développement. Les cabinets d'audit ayant déjà travaillé avec les projets financés par l'AFD seraient un atout.

DURÉE DE LA MISSION:

La mission couvrira des exercices comptables en fonction des avances déboursées.

L'Unité de Coordination du Projet invite, par conséquent, les cabinets intéressés à manifester leur intérêt à réaliser la mission décrite ci-dessus. Ceux-ci doivent fournir les informations indiquant les capacités techniques à exécuter les prestations sollicitées notamment, les références concernant l'exécution de contrats analogues, les expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, la disponibilité du personnel clé, etc. Sur cette base, une liste restreinte de consultants ayant les qualifications requises sera établie. La sélection de cabinet se fera par la méthode de sélection fondée sur la qualité technique et coût (SFQC).

Les dossiers de candidature pour la pré-sélection doivent être sous enveloppe cachetée délivrée à l'adresse ci-dessous avant le 15 juillet 2020 et doivent être clairement marqués «candidature de pré-sélection pour la réalisation de l'audit financier et comptable du projet de rénovation des infrastructures d'eau et d'assainissement du CHUB».

Directeur Général du CHUB
13, avenue Auxence
Ickonga-OCH
B.P.: 32, Brazzaville,
Tél.: 06 708 44 44
d.champagne.vsichub@gmail.com

Tout dossier remis après cette date sera automatiquement écarté.

Les plis seront ouverts dans la salle de réunion de la Cellule de Gestion des Marchés Publics du CHUB, le 15 juillet 2020, à 13 heures 00, en présence des représentants des candidats qui souhaitent être présent à l'ouverture.

Fait à Brazzaville,

Le Directeur Général
du CHU-B

Sylvain VILLIARD

DECONFINEMENT

Les acteurs des sports collectifs dans la salle d'attente

Le Gouvernement a activé la seconde phase du déconfinement. Dans le secteur des activités sportives, si la reprise des compétitions des sports individuels a été autorisée, les sports collectifs comme le football, sport-roi, doivent toujours attendre avant de pouvoir reprendre leur activité.

Les compétitions des sports individuels de compétition peuvent reprendre à partir du mardi 23 juin, à condition, comme pour les autres secteurs, de respecter les mesures de prévention adaptées, a souligné Clément Mouamba. Les règles sanitaires générales à respecter sont, entre autres: pas de rassemblement de plus de 50 personnes dans l'espace public fermé ou ouvert; application des gestes barrières et respect de la distanciation physique.

On imagine donc que les infrastructures adaptées aux sports individuels, qui étaient encore fermées (gymnases, salles de sport privées, piscines…), peuvent rouvrir sous de strictes conditions sanitaires. En principe, le ministère des Sports doit penser à mettre à jour un guide d'accompagnement des reprises d'activités sportives pour aiguiller les gestionnaires d'établissements sportifs, publics ou privés.

Une attente trop longue pour les footballeurs

Les sports collectifs restent en revanche en stand bye. En tout cas, c'est encore trop prématuré de parler de reprise. Le Gouvernement n'a pas encore estimé qu'il est temps de relancer les activités. Peut-être qu'il réfléchit encore sur les moyens de reprise, avec les structures habilitées. Ce sont des sports de contact, donc le risque est partout : sur le banc, dans les vestiaires, dans l'enceinte sportive en général. La pratique de ces sports en cette période de pandémie est un vrai casse-tête, et pour les joueurs et pour les dirigeants à tous les niveaux.

Jean ZENGABIO

LE PODIUM DES ANCIENS (ANNEES 1980 ET 1990)

Mbemba ''Jacquot'', un « intello » du foot

L'ex-joueur du Kotoko de Mfoa incarnait avec d'autres joueurs la nouvelle vague congolaise dont on ne pourra faire oublier le souvenir. Son avenir était tout tracé…sur le terrain. Mais il choisit, au grand dam des férus du football, de lui tourner le dos en privilégiant ses études.

A l'instar d'autres gars de son quartier de Moungali (l'arrondissement 4 de Brazzaville), ''Jacquot'' est très tôt mangé par le football qu'il pratiquait dans Oryx, une équipe de foot-pelote. Au milieu des années 1970, il fait admirer déjà sa touche de balle d'une rare pureté et un pied gauche diabolique.

En 1979, Kotoko de Mfoa, déjà pensionnaire de la division 1 de Brazzaville, lui ouvre ses portes sur les conseils de Célestin Mouyabi ''Shaleur''. ''Jacquot'' y occupe le poste de milieu de terrain avec beaucoup de succès : tout passe par lui, est «digéré», transformé par lui. Cerveau, stratège infatigable, plaque tournante, «moteur», autant d'images qui collent à ce demi-gauche d'une aisance insolente et buteur décisif.

Le brillant comportement de ''Jacquot'' attire les sélectionneurs nationaux. En 1981, il participe aux Jeux d'Afrique centrale, en Angola, avec les ''Espoirs''. Sa première sélection A, il la reçoit début 1982 pour le Tournoi international de Yaoundé. Les Diables-Rouges étaient en phase de reconstruction avec des joueurs comme Bakékolo ''Kwakara'', Bonazébi ''Saviem'', Mbemba ''Lobilo'', Ngatsono, Narcisse Passou ''Attaquet'', etc.

L'année suivante, Jacquot contribue largement au titre national de champion du Congo remporté par Kotoko de Mfoa en marquant des buts décisifs contre Diables-Noirs, CARA, Etoile du Congo. Il marque aussi

Mbemba ''Jacquot''

un but important contre l'Egypte, au Stade de la Révolution : *«Ce fut sur penalty. Tous les aînés, de grands joueurs déjà professionnels comme Ndomba (Marseille) et Massamba ''Mams'' (SEC Bastia), s'étaient défilés pour le tirer. Je me souviendrai longtemps de cette rencontre remportée 2-0 sous une giboulée et devant le président Sassou-Nguesso. Mais on s'est fait éliminer au Caire, au match retour, aux tirs au but»*

Cette belle épopée se termine précocement en 1984. Pare que, quand il passe brillamment le Bac E, son père entre en scène et l'encourage plutôt vivement à aller poursuivre ses études en Europe : *«Pour papa, tant que je n'avais pas de diplôme, je ne pouvais pas décider de mon avenir seul. J'ai peut-être eu la malchance d'être le premier garçon d'une fratrie de onze enfants (dont neuf sportifs), celui qui devait montrer l'exemple»*.

Direction : la Hongrie. Jacquot y consacre les trois quarts de son temps aux études pour ne pas décevoir ses parents, non sans porter successivement les maillots de Dorog (Division 2), Tiborg, Epitok, puis Vasas de Budapest (Division 1 professionnelle, pendant 8 années).

En 1992, Jacquot revient en sélection nationale pour disputer la CAN au Sénégal. C'est l'année où il obtient le diplôme d'ingénieur de Génie civil.

Aujourd'hui, Jacquot travaille dans une usine de construction de métro. Quand on lui dit qu'il est passé à côté d'une grande carrière sportive, il répond : *«Je suis désolé moi aussi, mais les études étaient une obligation. Quand je vois la situation sociale de mes amis qui ont consacré toute leur vie au football, au détriment des études, je dis que papa n'a pas eu, finalement, tort»*

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Le kick-boxing congolais en deuil

Dhéo Lucas Baloukou, médaillé de bronze au Championnat d'Afrique de full contact à Libreville en 2013 et troisième au Championnat d'Afrique de low kick à Yaoundé en 2018, est décédé le 10 juin dernier des suites d'une maladie pulmonaire. Il s'est éteint à Pointe-Noire.

Cet athlète de 28 ans faisait partie de cette race de sportifs dont les dirigeants étaient heureux de voir atteindre une dimension internationale. Son talent et son expérience lui ont permis d'enseigner la discipline. Nos condoléances à la famille du Kick-Boxing.

EVOCATION

''Mulélé'' : sept choses que vous ne saviez peut-être pas sur cette légende du foot

Le numéro 10 d'exception que fut ''Mulélé'' est mort le 16 juin dernier. Il était aussi, avons-nous écrit, ''un personnage dont les péripéties de la vie extraordinaire ont contribué tout autant que les exploits balle au pied à faire de lui une légende''. Retour sur sa vie en sept anecdotes méconnues.

Ecolier à Fort-Lamy (Tchad). Issu d'une famille dont le père était un matsouaniste déporté à Fort Lamy (actuellement Ndjamena) au Tchad, Foundoux ''Mulélé'' tapait dans le ballon alors qu'il n'avait pas 5 ans. Dans la capitale tchadienne, il accompagnait les aînés de son quartier à l'école, et les y attendait jusqu'à la fin des cours, pour des parties de foot. Un enseignant ayant remarqué sa présence régulière dans la cour, l'a alors inscrit au CPI.

Tel père, tel fils. Foundoux ''Mulélé'' n'a pas échappé au chemin tracé par son géniteur, qui s'était déjà taillé une belle renommée comme footballeur. Foundoux père a joué avec Mambéké-Boucher, le premier grand footballeur congolais.

Joueur de Diables-Noirs… pour un match. Oui, Foundoux ''Mulélé'' a un jour porté le maillot des Diables-Noirs, pour son amitié avec Dzabana

Foundoux ''Mulélé''

''Jadot'' qui en était le feu-follet. C'était en 1965, à Kinshasa, à l'occasion d'un match de gala contre le FC Liège de Belgique.

Le président Mobutu sous son charme. Au cours du match FC Liège-Diables-Noirs, sa prestation avait tellement impressionné le président Mobutu présent au stade, que l'homme d'Etat lui proposa de signer un contrat en faveur du célèbre Vita Club de Kinshasa, le club qu'il supportait.

Un homme engagé. Mulélé n'a pas toujours entretenu des relations idylliques avec les autorités du football. Le 8 mai 2004, il est même exclu du comité exécutif de la FECOFOOT pour avoir fait perdre le sommeil au président Sylvestre Mbongo. Il avait dénoncé sa «mauvaise gestion des ressources financières».

Un homme souvent honoré. Foundoux ''Mulélé'' fut honoré plusieurs fois par le président Denis Sassou-Nguesso. *«Quel honneur d'être reçu par cette éminente personnalité ! Et avant lui, par le président Pascal Lissouba »,* rappelait-il. Et d'ajouter: *«Je fus ému aussi quand, devenus ministres, Prosper Gandzion et Dominique Nzalakanda, mes enseignants à l'école primaire, m'ont serré la main quand je suis devenu à mon tour international. Et en 2009, un journaliste venu de son Brésil natal m'a cherché et m'a interviewé. Il reconstituait les tournées du roi Pelé en Afrique»*

Chanteur aux heures perdues. Comme le roi Pelé, ''Mulélé'' s'est aventuré sur la scène musicale. En 1970, on l'a vu dans les rangs de l'orchestre Negro Band. Il finira par travailler avec Mbemba ''Pamelo'', son ami d'enfance, pour corriger et mettre au point un certain nombre de chansons susceptibles d'être enregistrées et mises sur disque. Une histoire de plus dans la légende…

G.-S.M.

SGold Mining Congo
Société A Responsabilité Limitée
Capital social: 1.000.000 francs CFA
Siège social: 34, rue Bangui, Moungali, Brazzaville
RCCM: CG-BZ-01-2020-B-12-00066-République du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du vingt-sept mai deux mil vingt, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral Immeuble AGC-VIE, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique et les statuts;

Objet Social: La Société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:

-Exploitation Minière, Forestière et Transformation du Bois; Prospection Minière; Commerce Général import-export (quincaillerie, matériaux de construction), Alimentation; Courtage, Négoce et Comptoir et de vente; Logistique (route, mer, fluviale, aérienne).

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application, le développement ou de le rendre rémunérateur.

-Dénomination: SGold Mining Congo;

Siège Social: Le siège social est fixé à Brazzaville, 34 rue Bangui, Moungali (République du Congo);

Durée: La durée de la Société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation ;

Capital Social: Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement ;

Administration la Société:

Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur GOLLO Michel Ferdinand a été nommé en qualité de gérant de la Société, pour une durée de deux ans ;

Dépôt légal: Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 28 mai 2020 ;

Immatriculation: La Société dénommée SGold Mining Congo est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro RCCM: CG-BZV-01-2020-B12-00066.

Pour avis,
Maître Jean-Baptiste
BOUBOUTOU-BEMBA,
Notaire

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°355/2020/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

N° d'ordre	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
1	Sect AT2, bloc 54; Plle 12 ; Sup : 359,98m2	14, RUE KINGOUÉ	7-BZV	NZINGA Faustine
2	Sect BD4, bloc 126 ; Plle 10 ; Sup : 624,96m2	QUARTIER MATARI	9-BZV	NGATSE Brice Crépin
3	Sect P2, bloc 28 ; Plle 5 (ex 8) ; Sup : 466,37m2	59, RUE KASSAÏ	3-BZV	KONDE OKO Edwige Odoline
4	Sect P4, bloc 145 ; Plle 4 ; Sup : 229,25m2	52, RUE BANDZAS	3-BZV	KONDE OKO Edwige Odoline
5	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 2.888,00m2	VILLAGE IMPANI	POOL	LOUKOMBO Philomène
6	Sect P14, bloc 184 ; Plle 04 ; Sup : 171,04m2	6, RUE MBOULI	5-BZV	OKONGO ABERE Désira Chrisdelle
7	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 451,42m2	RUE ESSOUSSA (QUARTIER LE BLED)	7-BZV	OKONGO OBANGUE Gloria
8	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 1.600,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	LOUKOMBO Philomène
9	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 452,16m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	LOUKOMBO Philomène
10	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 800,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	MVOULA Eudes Tychique
11	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 1.600,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	LOUKOMBO Philomène
12	Sect -, bloc -; Plles 1 et 2 ; Sup : 814,41m2	DJIRI MANIANGA	9-BZV	MOMBOULI Jacob
13	Sect AM, bloc 123 ; Plle 3 ; Sup : 327,14m2	8, RUE KOUILOU (QUARTIER MBOUALE)	7-BZV	PAMBOU Robert Nelson
14	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 450,95m2	QUARTIER 907 MAKABANDILOU	9-BZV	YOUMAS Patricia Rolande
15	Sect P12, bloc 159 ; Plle 08 (ex 16) ; Sup : 145,31m2	16, RUE KINTELE	6-BZV	ISSOMBO TONDO EYOU
16	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 194,84m2	14, RUE OYALE	9-BZV	OYANKET TCHOU Darcy Reina
17	Sect -, BLOC -; Plles 9 et 16 ; Sup : 800,00m2	QUARTIER 908 BILOLO-ACADEMIE	9-BZV	BONGUILI Pulcherie Blandine
18	Sect -, bloc -; Plle 13 ; Sup : 240,00m2	KINTELE	POOL	ZOHI MOSSEMBA Ray Franck
19	Sect P10, bloc 61; Plle 02 ; Sup : 441,94m2	36, RUE TSABA (QUARTIER BONGO)	4-BZV	OMANA Marien St Just
20	Sect -, bloc -; Plle 04 ; Sup : 2.597,00m2	QUARTIER OMBONDO (NGOUENE)	CUVETTE	NG. Daudet James Aaron
21	Zone Rurale ; Sup : 406,50m2	YIE	POOL	NDONGABEKA Isidore
22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 174,69m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	OBOA Eléonore Isséna
23	Sect P11, bloc 75; Plle 06 ; Sup : 299,71m2	1452, RUE NGABE	5-BZV	IBARESSONGO Rufin et OBELATSA Larissa Ulsifrid
24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.496,02m2	QUARTIER NGAMBAMOU	POOL	DONGOU Armel Silvère
25	Sect P7suite (ex P7), bloc 46 ; Plle 12 (ex 1550) ; Sup : 185,41m2	1550, RUE MOTABA	4-BZV	MOKONO MATONDO Ange
26	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 20.000,00m2 soit 2ha	QUARTIER NGAKOUBA (PK 45)	POOL	MOIGNY Paul Victor
27	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 510,00m2	QUARTIER CAMPEMENT (PK 45)	POOL	MOIGNY Paul Victor
28	Sect P13, bloc 103 ; Plle 2 ; Sup : 263,66m2	104, RUE MALANDA	5-BZV	NDINGA DE BOKOKO née OBAMBO Léa Nadège A.
29	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 800,00m2	MANDZIELE	POOL	KANZA Rogeany
30	Sect P6, bloc 58 ; Plle 2 ; Sup : 200,00m2	148, RUE LOUINGUI	5-BZV	OBOA Brigitte
31	Sect P11, bloc 106 ; Plle 13 ; Sup : 155,82m2	517, RUE MVOUTI (QUARTIER 54)	5-BZV	DZILA DILOUZIOU Nestlie
32	Sect P10, bloc 120 ; Plle 3 ; Sup : 365,87m2	148, RUE BONGA (QUARTIER 57)	5-BZV	ASSOCIATION INITIATIVE 2000
33	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	KINTELE (ECOLE PRIMAIRE)	POOL	DRAMERA Mamadou
34	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 399,47m2	QUARTIER STADE LA CONCORDE	POOL	NGAYO EMPHANY Ulrich
35	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 384,03m2	QUARTIER NGAMBIO	POOL	OLAKOUARA Kelly Durel
36	Sect U, bloc 1; Plle 2 ; Sup : 7.540,89m2	AVENUE DE L'INTENDANCE	5-BZV	EGLISE ADVENTISTE DU SEPTIEME JOUR AU CONGO
37	Sect P10, bloc 109; Plles 5 (ex4) ; Sup : 372,40m2	94, RUE EWO	5-BZV	MBOUNI Henri
38	Sect P10, bloc 113 (ex104) ; Plle 05bis (ex4bis) ; Sup : 186,14m2	32BIS, RUE EWO	5-BZV	IKIEMOU Olivier Zéphirin
39	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 800,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	MAKANDA Dominique Nikoucha
40	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	QUARTIER NDIBOU (PK45)	POOL	IMBOULINGOU Mathias Hervé
41	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 335,77m2	KINTELE	POOL	MBATCHI LANDOU Carmel
42	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup : 200,00m2	DJIRI QUARTIER MPOUILILOU	POOL	NGAMI-MANGAMONA Georgie Rodriche Prestige
43	Sect AT, bloc 41; Plle 9 ; Sup : 375,99m2	9, RUE MPOLO MBOUNA	4-BZV	NKOUNKOU TOMODIATOUNGA Dominique
44	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 393,09m2	MAKABANDILOU	9-BZV	ILOKI Ursule
45	Sect P8, bloc 12; Plle 04 ; Sup : 461,68m2	8, RUE TSABA	4-BZV	NGAKALA Grâce la Reine d'abo

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Le Chef de Bureau, **Gilbert MBANDZA.** *Fait à Brazzaville, le 22 juin 2020*

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718

Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en date du 18 Juin 2020, enregistré à Pointe-Noire aux domaines et timbres, à la même date, sous le folio 113/2 N°130, Monsieur ATTAHI Abdeltif a vendu à la Société GENERALE DES SERVICES ET TRANSPORT DU CONGO, en sigle «G.S.T.» SARLU, un fonds de commerce dénommé «PRESTIGE AUTO» sis et exploité sur la route Ervo D. vers la Maison d'Arrêt, Pointe-Noire (Congo), ayant pour activité le garage automobile, immatriculé au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le NOCG/PNR/12 A 540, dans la rubrique autres établissements dans le ressort.
L'entrée en jouissance est prévue pour le 01er Août 2020.
Les oppositions seront reçues dans les trente (30) jours de la publication légale à l'adresse du Notaire indiquée ci-dessus.
Dépôt légal: L'acte de cession de fonds de commerce a été déposé au Greffe du Tribunal de
Commerce de Pointe-Noire, le 19 Juin 2020 pour mention modificative.

Pour insertion légale,
Maître Léole Marcelle KOMBO.

CEDITRANS
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social: 1.000.000 francs CFA
Siège social: 144, avenue des Trois Francs, Bacongo, Brazzaville
RCCM: CG-BZ-01-2020-B-13-00103-République du Congo

INSERTION LEGALE

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du vingt-cinq janvier deux mil vingt, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral Immeuble AGC-VIE, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:
Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique et les statuts;
Objet Social: La Société a pour objet, en République du Congo et à l'étranger:
-Commerce, Central d'achat et de Distribution, Transport, Transit, Négoce, Services ;
Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application, le développement ou de le rendre rémunérateur ;
Dénomination Sociale: La société prend la dénomination suivante: CEDITRANS;
Siège Social: Le siège social est fixé à Brazzaville, 144 Avenue des Trois Francs, Bacongo (République du Congo);
Durée: La durée de la Société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation ;
Capital Social: Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement;
Administration de la Société: La Société est gérée et administrée par Monsieur AYA TSEKE TALALINI Therfy, demeurant à Brazzaville ;
Dépôt légal: Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, 20 mai 2020;
Immatriculation: La Société dénommée CEDITRANS est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro RCCM: CG-BZV-01-2020-B-13-00103.

Pour avis,
Maître Jean-Baptiste
BOUBOUTOU-BEMBA,
Notaire

#avotresoif
Vival®
Eau Minérale Naturelle
Respectons les gestes barrières
et restons bien hydraté pour
notre santé !
info@itecongo.com
www.itecongo.com
BZV : 06 606 11 11
PNR : 03 306 11 11